



**Mairie du Haillan**  
**Département de la Gironde**

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 8 février 2023**  
**(Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles**  
**L.2121-15 et L.2121-25)**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le mercredi 8 février à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au Haillan, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame La Maire, Andréa KISS. Les convocations individuelles et ordres du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux, le jeudi 2 février 2023.

**Nombre de conseillers en exercice : 33**  
**Nombre de conseillers présents : 28**  
**Date de la convocation : le 2 février 2023**

**PRESENTS :**

Mesdames, messieurs : Andréa KISS, Eric FABRE, Monique DARDAUD, Philippe ROUZE, Catherine MOREL, Ludovic GUITTON, Hélène PROKOFIEFF, Jean-Michel BOUSQUET, Martine GALES, Daniel DUCLOS, Marie-Pierre MAILLET, Stéphane BOUCHER, Laurent DUPUY-BARTHERE, Benoît VERGNE, Anne GOURVENNEC, Gülen SAFAK-BUDAK, Patrick JULIENNE, Christine ONDARS, Christian TROUILLOUD, Catherine DESENY, Régis LAINEAU, Cécile MEVEL, Bruno BOUCHET, Eric VENTRE, Erika VASQUEZ, Aurélie DUFRAIX, Hervé BONNAUD et Wilfrid DAUTRY.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mesdames, Messieurs : Carole GUERE à Eric FABRE, Béatrice GUELIN-LE BLANC à Patrick JULIENNE, Antoine VERNIER à Benoît VERGNE, Michel REULET à Daniel DUCLOS.

**ABSENTE :**

Madame Cécile AJELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Philippe ROUZE  
**SECRETAIRE DE SEANCE SUPPLEANTE** : Madame Gülen SAFAK-BUDAK

**Andréa KISS** : Chers collègues bonsoir. Bienvenue à ce Conseil Municipal de début d'année.

Nous avons une série de procurations : Carole GUERE a donné procuration à Éric FABRE. Michel REULET à Daniel DUCLOS, Béatrice GUELIN LEBLANC à Patrick JULIENNE qui ne devrait pas tarder à arriver, Antoine VERNIER à Benoit VERGNE et Mme AJELLO n'a pas souhaité donner procuration, mais elle s'est excusée pour le Conseil de ce soir.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Philippe ROUZE et Gülen SAFAK comme secrétaire suppléante.

Avant que nous démarrions l'ordre du jour de ce Conseil, d'abord vous faire état d'un premier petit changement. Nous avons avec nous aujourd'hui Mme ORENSANZ qui est sténotypiste et qui va prendre désormais nos Conseils Municipaux.

En effet, sur les Conseils précédents, nous avons un système de vélotypie où le texte s'affichait au fur et à mesure sur la retransmission. Nous avons mis en place ce système au départ, principalement pour les sourds et malentendants. Or, les retours que nous avons de la communauté sourde font état du fait que cela va beaucoup trop vite pour eux et que cela ne leur apporte rien. Cela nous servait aussi pour avoir l'armature du texte pour le procès-verbal et donc, nous avons décidé de changer notre fusil d'épaule et de passer à ce système de sténotypie. Nous verrons après si éventuellement, dans un temps ultérieur, on ne fait pas une traduction simultanée, comme cela se fait dans d'autres Conseils Municipaux. On va étudier cela.

Vous dire aussi que vous avez tous été, comme nous, atterrés de la catastrophe qui est en train de frapper la Turquie et la Syrie. Nous avons une pensée pour les habitants de ces pays. Chaque fois qu'on lit le journal ou qu'on regarde un flash info, il y a 1000 ou 2000 morts supplémentaires. C'est évidemment une catastrophe et une tragédie. Comme nous avons l'habitude de le faire, je vous proposerai qu'au mois d'avril nous votions une aide financière. On ne l'a pas fait volontairement aujourd'hui. On aurait pu vous mettre une délibération sur table, mais la situation ne sera sûrement pas résolue au mois d'avril et je pense que la reconstruction va être extrêmement longue.

Donc, nous ferons comme nous avons fait les fois précédentes, nous allons nous renseigner auprès des services de l'Etat pour voir si un dispositif va être mis en place au niveau, soit des institutions, soit s'ils flèchent sur certaines organisations non gouvernementales les aides financières.

Sachez qu'a priori, Bordeaux Métropole devrait aussi sur le prochain Conseil du mois de mars voter une dotation pour pouvoir venir en aide à la fois à la Turquie, mais aussi à la Syrie puisque ce sont ces deux pays qui ont été principalement touchés. Nous verrons au mois d'avril. Nous passerons une délibération. D'ici là, on aura le temps d'avoir les idées un petit peu plus claires pour savoir vers qui on flècherait ces sommes.

Vous dire aussi que nous aurons à la fin de ce Conseil qui compte 10 délibérations, 10 questions orales. Nous ferons en sorte de les faire tenir dans l'heure. La consigne a été donnée aux élus qui doivent répondre d'être aussi concis que possible de manière à pouvoir les passer. Je vous rappelle que si jamais nous dépassions l'heure, à ce moment-là, les questions restantes seraient reportées au prochain Conseil du mois d'avril.

Voilà pour ce qu'il en est. Je vous propose que nous démarrions ce Conseil et je vais passer la parole à notre secrétaire M. ROUZE.

**Délibération n°D2023\_02\_01**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**

**Rapporteur : Andréa KISS**

Le Rapporteur expose :

Les séances du Conseil Municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement du Procès-verbal reprenant l'intégralité des débats. Chaque Procès-Verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du Conseil peuvent intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant. Celles-ci sont alors enregistrées au Procès-Verbal suivant.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9 ;

### **DECIDE**

**Article 1** : D'APPROUVER le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2022 ci-annexé ;

**Article 2** : QUE chaque membre présent appose sa signature ou que mention soit faite de la cause qu'il a empêché de signer.

(Andrea KISS, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : C'est notre exercice habituel. Est-ce que ce procès-verbal appelle des remarques de votre part ?

**Bruno BOUCHET** : Bonsoir Madame le Maire et bonsoir à l'ensemble du Conseil et des personnes présentes. Il est spécifié dans ce compte rendu que vous vous engagez à donner des éléments complémentaires quant à la mise en place de l'ACRE pour les agents municipaux. Deux mois après ce Conseil, nous n'avons toujours pas reçu d'information complémentaire.

Par ailleurs, il n'est mentionné nulle part un événement conséquent – il est vrai que cela n'a pas été filmé –, à savoir le départ de Mme VASQUEZ par suite d'une confrontation avec vous. Même le journal Sud-Ouest en a fait un article. Par souci de transparence, je vous demande de bien vouloir le mentionner, s'il vous plait.

**Andrea KISS** : Il est marqué que Mme VASQUEZ a quitté la salle. De toute façon, cela se retrouve après au niveau des votes puisqu'il y a un votant de moins. Il me semble qu'il est bien marqué que vous avez quitté la salle au niveau de la délibération qui concernait le budget participatif. Je vous le retrouve. Pour moi, c'était mentionné. C'est bien noté page 51 à la fin du premier paragraphe. J'ai l'impression que l'on ne m'entend pas. On a un petit problème de connexion.

**Bruno BOUCHET** : C'est bien marqué page 51.

**Andrea KISS** : Il est marqué : « Je note que Madame VASQUEZ a quitté la salle. Nous ne sommes plus que 31. »

Sur l'ACRE, vous ne nous l'aviez pas reformulé par écrit, mais il n'y a aucun problème. Si vous le souhaitez, on vous donnera d'autres éléments sur l'ACRE. Hormis ça, Madame VASQUEZ, allez-y.

**Erika VASQUEZ** : Mesdames, Messieurs bonsoir.

Au préalable, si vous me le permettez, puisque c'est notre premier Conseil de l'année, je souhaiterais présenter mes vœux de santé, de bonheur et de paix pour cette année 2023.

La liste des peuples en souffrance s'allonge, vous l'avez signalé, Madame le Maire, les derniers événements qui viennent de se produire en Turquie et en Syrie. Nous avons 8 milliards d'habitants sur la planète, bientôt 10 milliards, qui doit nous amener à repenser nos modes de production, de consommation pour permettre aux générations futures de vivre dans un monde viable.

En cette année 2023, l'heure est également à redoubler d'efforts pour faire reculer les haines entre les humains, à faire reculer les nationalismes haineux et xénophobes. C'est pourquoi la gauche que je représente avec force plaide pour le retour des jours heureux, pour une politique qui cesse de brutaliser les travailleurs et qui s'attache au contraire à mettre l'humain au cœur de ses choix, à combattre cette réforme des retraites d'une grande brutalité, injuste et injustifiée.

Dernièrement, un de nos administrés m'a dit : « Résister, c'est exister. »

Un dernier mot, si vous me le permettez, sur l'argent qui manque à nos Communes, à nos collectivités, aux services publics. La responsabilité de l'Etat est immense par la baisse constante des dotations, par l'abandon des services publics, l'hôpital, l'école, la justice qui sont la seule richesse de ceux qui ne possèdent rien. N'oublions pas que les Communes sont les véritables sentinelles de notre démocratie qui assurent à travers leurs élus ce lien si précieux avec les citoyens.

Je reprendrai une phrase de Jules Renard. Je sais combien on les aime dans les Conseils Municipaux car nous avons tous droit au bonheur : « Si l'argent ne fait pas le bonheur, alors rendez-le ».

Pour terminer, je souhaite tout particulièrement que cette nouvelle année 2023 permette à nos Conseils Municipaux la tenue de débats sereins, respectueux, courtois, ainsi que je m'y suis toujours conformée. Les Haillanais et les Haillanaises méritent bien mieux que ces invectives, ces humiliations stériles qui portent en elles le rejet du politique.

La liberté d'expression, comme celle de la presse, est le pilier d'une démocratie vivante. Qu'on en vienne à la réduire et c'est la démocratie qui vacille.

Ainsi, dans le contexte qui fut celui du précédent Conseil, je ne le voterai pas. Je vous ferai juste une observation, à rectifier page 24. J'ai parlé d'un terrain de 600 m<sup>2</sup> à 300 000.00 € et non pas de 60 m<sup>2</sup>.

Je vous remercie Mesdames et Messieurs de m'avoir prêté votre attention.

**Andrea KISS** : On l'a bien noté et on corrige. Je vous propose que nous passions à l'adoption de ce PV. Des votes contre ? Y-a-t-il des absentions ? 1 voix contre - 2 abstentions. Notre procès-verbal est adopté.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 29**

**-CONTRE : 1 Erika VASQUEZ**

**-ABSTENTIONS : 2 Eric VENTRE et Bruno BOUCHET (Ambition pour Le Haillan)**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n°D2023\_02\_02**

**RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNICATION**

**Rapporteur : Andréa KISS**

Le Rapporteur expose :

Aux termes des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de compétences pour tout ou partie de son mandat.

Le Code précise que le Maire doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°08-20 du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a ainsi délégué ses compétences à Madame La Maire pour la durée de son mandat. Depuis la dernière information du Conseil Municipal, Madame La Maire a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

- Décision n°DM2022\_12\_78 : Signature d'un accord-cadre pour la location et la livraison de matériel scénique pour l'Entrepôt pour la période du 7 octobre 2022 au 7 octobre 2024 renouvelable

par tacite reconduction 1 fois deux années soit jusqu'au 7 octobre 2026 à la Société NOVEL TY pour un montant de 20 000.00 € H.T. minimum et pour un montant de 70 000.00 € H.T. maximum.

- Décision n°DM2022\_12\_79 : Signature d'une convention de partenariat entre la Salle de l'Entrepôt et la société TENEO SUITES SAS afin de bénéficier de tarifs préférentiels (-10% du meilleur tarif disponible) pour l'hébergement des artistes accueillis dans le cadre de la programmation culturelle. Cette convention s'appliquera jusqu'au 30 novembre 2023.

- Décision n°DM2022\_12\_80 : Portant sur une demande de subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour soutenir financièrement le festival Ratatam ! pour un budget prévisionnel de 33 167.00 € comme énoncé ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
ARTISTIQUE - Achat spectacle	9 460,00 €	Mairie du Haillan	26 217,00 €
Ateliers	3 050,00 €	SACEM	2 500,00 €
VHR	2 050,00 €	Nouvelle Aquitaine	3 000,00 €
Autres - Droits d'auteur	1 285,00 €	Billetterie	1 450,00 €
Intermittent	4 028,00 €		
Matériel technique	4 400,00 €		
Communication	5 100,00 €		
Charges de personnel	3 794,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>33 167,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>33 167,00 €</b>

-Décision n°DM2023\_01\_01 : Portant sur une demande de subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour soutenir financièrement le festival « Les Cogitations » pour un budget prévisionnel de 90 306.50 € comme énoncé ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Achat spectacles	49 000,00 €	Mairie du Haillan	39 306,50 €
Ateliers	4 340,00 €	SACEM	5 000,00 €
VHR	8 050,00 €	Conseil Départemental Gironde	2 000,00 €
Droits d'auteur	6 501,50 €	Billetterie	44 000,00 €
Intermittent	8 215,00 €		
Matériel technique	6 000,00 €		
Communication	5 500,00 €		

Conférences	1200,00 €		
Autres	1500,00 €		
TOTAL	90 306,50 €	TOTAL	90 306,50 €

-Décision n°DM2023\_01\_02 : Portant sur l'organisation d'un spectacle à la bibliothèque avec la signature d'un contrat de cession avec la compagnie « Tortilla », le samedi 4 février 2023 pour une rémunération de 510.00 € TTC.

-Décision n°DM2023\_01\_03 : Portant sur des rencontres d'auteur avec la signature d'une convention avec l'auteure Camille PIANTANIDA pour l'animation de rencontres dans le cadre du festival Ratatam ! pour une rémunération de 1 805.00 € H.T. au titre des droits d'auteur.

-Décision n°DM2023\_01\_04 : Portant sur la signature d'une convention de dispositif prévisionnel de secours avec l'association départementale de protection civile pour un montant de 550.00 € H.T.

-Décision n°DM2023\_01\_05 : Portant sur les formations qui ont été organisées en 2022 au sein de la Collectivité pour un montant total de 32 636.00 € TTC.

-Décision n°DM2023\_01\_06 : Portant sur la signature de conventions relatives à la mise à disposition des salles municipales aux associations à titre gratuit.

-Décision n°DM2023\_01\_07 : Décision relative au référé suspension déposé par Bouygues Telecom suite à l'opposition à la Déclaration Préalable n°033 200 22 Z 0018 et de représenter la Commune dans le cadre du recours formé par Bouygues Telecom devant le Tribunal Administratif.

-Décision n°DM2023\_01\_08 : Décision relative au recours contentieux déposé par Bouygues Telecom au Tribunal Administratif suite à l'opposition à la Déclaration Préalable n°033 200 22 Z 0018 et de représenter la Commune dans le cadre du recours formé par Bouygues Telecom devant le Tribunal Administratif.

-Décision n°DM2023\_01\_09 : Portant sur le renouvellement de l'adhésion à l'association Ville & Aéroport et de verser la cotisation annuelle d'un montant de 1 364.68 € pour l'année 2023.

-Décision n°DM2023\_01\_10 : Signature d'une convention de location de la salle de l'Entrepôt avec l'Association Eclat de Musique pour un montant de 412.50 €

-Décision n°DM2023\_01\_11 : Portant sur l'organisation de conférences à la bibliothèque avec Monsieur GEYRON pour deux séances, les samedis 25 mars et 1<sup>er</sup> avril 2023.

-Décision n°DM2023\_01\_12 : Portant sur le renouvellement d'une concession de terrain accordée dans le Cimetière du Haillan (COYNAULT – n°T109), pour une durée de 15 ans.

(Andrea KISS, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : C'est la longue litanie des décisions municipales. Nous en avons un certain nombre. Souhaitez-vous que je vous en fasse la liste exhaustive ou est-ce que vous avez des points sur lesquels vous voulez que l'on revienne plus en particulier ? Non ? Je vous propose qu'on le soumette au vote, dans ce cas-là. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? On l'adopte à l'unanimité.

**Le Conseil prend acte.**

Délibération n°D2023\_02\_03

**CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION DE CIRCUITS DE TRANSPORTS SCOLAIRES - AUTORISATION**

**Rapporteur : Eric FABRE**

Le Rapporteur expose :

Conformément à la délibération du 24 novembre 2022, et au code des Transports, Bordeaux-Métropole a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

Dans ce cadre, elle confie par convention à la Ville du Haillan une partie de sa compétence, pour une durée de 5 ans, à compter de l'année scolaire 2021/2022.

Cette convention vient préciser les rôles respectifs de Bordeaux-Métropole et de la Ville du Haillan tant à l'égard des usagers que des transporteurs.

Au Haillan, les transports scolaires concernent 3 lignes :

- Ligne 200.001 qui dessert les écoles maternelle et élémentaire Luzerne ;
- Ligne 200.002 qui dessert les écoles maternelle centre, maternelle Tausins et élémentaire centre ;
- Ligne 200.003 qui dessert les écoles maternelle et élémentaire Luzerne.

Bordeaux-Métropole paiera directement les transporteurs sur la base des clauses des marchés conclus pour l'année scolaire considérée et à chaque adaptation de l'offre de transport. La Ville du Haillan versera à Bordeaux-Métropole une participation financière fixée à 10% du montant des prestations. Ce versement s'effectuera semestriellement après émission par Bordeaux-Métropole d'un titre de recettes correspondant.

La Ville du Haillan, organisateur secondaire des transports scolaires, se charge de l'information aux familles et de l'admission des usagers, de l'application des règles de sécurité concernant les enfants qui sont sous sa responsabilité au sein des bus, et du contrôle du transporteur (faire remonter à Bordeaux-Métropole tout incident rencontré).

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Transports,

**VU** le règlement des transports adopté par délibération n°4/21 du 24 février 2021,

**ENTENDU** Le projet de convention de délégation partielle de compétence de Bordeaux-Métropole,

**DECIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée pour une de 5 ans**

**Article 2 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention avec Bordeaux-Métropole.**

(Eric FABRE, rapporteur, présente le dossier)

**Eric VENTRE** : Bonsoir à Tous. Bien évidemment nous allons voter pour cette délibération. Nous allons aborder une question en ce qui concerne la sécurité dans les questions diverses.

**Andrea KISS** : Très bien. Avez-vous d'autres questions ou remarques sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? On l'adopte à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2023\_02\_04**

**CONVENTION DE PARTENARIAT DISPOSITIF « DESTINATION » AVEC LA REGION NOUVELLE AQUITAINE - AUTORISATION**

**Rapporteur : Hélène PROKOFIEFF**

Le Rapporteur expose :

Le dispositif « DestiNaction » mis en oeuvre depuis plusieurs années par le Conseil Régional s'adresse aux jeunes de Nouvelle-Aquitaine de 16 à 25 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, jeunes en situation de handicap..., souhaitant réaliser un premier voyage autonome en France pour les 16/22 ans et en Europe pour les 18/25 ans. Ce dispositif doit :

- Permettre la mobilité des jeunes ;
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, la mobilité et la responsabilité à travers un projet de voyage ;
- Mobiliser et fédérer un réseau de structures partenaires qualifiées.

Ce dispositif est un outil supplémentaire au service de la politique jeunesse de notre territoire. Il s'attache à enrichir les dispositifs locaux d'aide aux projets « jeunes » par :

- L'apport d'outils méthodologiques nécessaires au travail de préparation du séjour ;
- Un soutien financier pour une mobilité autonome choisie et élaborée par les jeunes.

A titre d'information, sur les dernières années, ont été concernés :

- 2020 : 8 jeunes ;
- 2021 : 10 jeunes ;
- 2022 :
  - Départ France : 6 jeunes ;
  - Départ Europe : 2 jeunes (Albanie et Espagne).

La structure « Information Jeunesse (IJ) » portera ce dispositif auprès des jeunes Haillanais.

## DECIDE

**Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention de partenariat Dispositif « DestiNaction » avec la Région Nouvelle-Aquitaine.**

(Hélène PROKOFIEFF, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : Très bien. Merci beaucoup. On s'excuse auprès de nos internautes mais effectivement, on a un petit problème avec nos micros qui grésillent. On ne sait pas pourquoi. J'espère que ça va rester à peu près audible jusqu'à la fin du Conseil. Avez-vous des questions sur ce dispositif ? Je propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? On l'adopte à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2023\_02\_05**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

Le Rapporteur expose :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements (articles 11 et 12 de la loi du 6 février 1992), et doit se dérouler dans les deux mois qui précède le vote du Budget Primitif.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le DOB doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB). Son contenu comprend les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des investissements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution de la masse salariale.

Ce Rapport est réalisé afin de servir de base aux échanges du Conseil Municipal mais aussi de présenter aux Haillanais, les enjeux budgétaires et de politiques publiques de la collectivité pour l'année 2023. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en termes de fonctionnement que d'investissement et doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du Budget Primitif.

Il est donné lecture par Madame La Maire du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (ROB) tel que joint en annexe, dans ce cadre légal du contexte budgétaire national et local puis de la situation financière de la Commune faite par l'Adjoint aux Finances.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l' Administration Territoriale de la République et notamment son article 11 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L.2312.1, L.2312-1, L.3312-1, et L.5211-36 modifiés ;

**VU** de la Loi n°2015 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » et notamment son article 107 ;

### **DECIDE**

**Article 1** : **DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2023 sur la base du rapport annexé à la présente délibération ;**

**Article 2** : **D'AUTORISER Madame La Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de cette décision.**

**Andrea KISS** : Avant de laisser la parole à Jean-Michel BOUSQUET, nous allons faire, comme nous en avons l'habitude, une présentation à deux voix.

Je vous rappelle que ce rapport d'orientations budgétaires est un exercice obligatoire tous les ans dans les semaines qui précèdent le vote du budget. Pour nous, exceptionnellement, ce débat qui habituellement a lieu en novembre a lieu en février puisque, comme nous vous l'avions expliqué, nous avons les plus grandes incertitudes sur un certain nombre de dépenses et de recettes et que nous avons été obligés de décaler la préparation du budget pour un vote au mois d'avril. Concernant les éléments de contexte, plusieurs choses. A nouveau, un contexte extrêmement incertain pour cette préparation budgétaire, en particulier, parce que vous l'avez tous constaté, quand vous faites, je suppose, vos emplettes...

(Micro défectueux)

**Bruno BOUCHET** : Madame le Maire, ça ne passe absolument pas dans le micro. Donc, je suppose que les gens qui sont sur internet ne vont rien avoir.

**Andrea KISS** : On suspend le Conseil pendant quelques minutes et on va essayer de redémarrer en espérant que cela marche mieux. A tout à l'heure.

- Suspension de la séance à 18h50
- Reprise de la séance à 18h55

On ouvre la séance à nouveau. Excusez-nous pour cette interruption qui est liée à un incident technique. On est toujours trahis par la technique. Aujourd'hui, les micros sont capricieux.

Nous étions en train d'évoquer ce rapport d'orientations budgétaires. Comme je vous l'expliquais, la situation des collectivités est grandement dépendante de la situation

internationale et nationale. Vous l'avez lu, je suppose, dans la presse, il y a eu une contraction de la production assez importante, notamment sur la fin de l'année 2022 et les prévisions de croissance, en particulier en Europe, ont été revues à la baisse. Cela s'explique en grande partie par la guerre en Ukraine, l'inflation, le manque de main d'œuvre, mais aussi un resserrement de la politique monétaire qui ne devrait pas s'arranger puisque vous avez vu que les taux d'intérêt sont relevés très régulièrement de manière à freiner justement l'inflation.

Aujourd'hui, les prévisions de croissance du Gouvernement tourne aux alentours de 1% pour l'année 2023 et on mise sur une inflation à 4,2. Sachez que la Banque Centrale Européenne n'annonce un retour à la barre des 2%, qui est un peu la barre fatidique, de ce que la Banque Centrale estime comme étant supportable, qu'à l'horizon fin 2025, début 2026. On aura encore sur le panier de la ménagère sans doute des augmentations relativement conséquentes au moins pour les deux années à venir. Pour ce qui est de la dette publique, elle reste relativement stable. Il en va de même aussi pour l'endettement public. Au niveau de la loi de finances qui a été votée fin décembre 2022, comme tous les ans, il y a un certain nombre d'éléments qui concernent les collectivités plus spécifiquement. Premier élément. Vous vous rappelez qu'il y avait eu ce fameux pacte de Cahors qui contraignait la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités. Dans le contexte inflationniste que je viens d'évoquer, il était clair que le Gouvernement ne pouvait pas imposer aux collectivités une croissance des dépenses aussi faible que ce qui avait été initialement imaginé. L'étau s'est un peu desserré puisque ce pacte est devenu un pacte dit « de confiance » et que les collectivités sont appelées à ne pas augmenter leurs dépenses au-delà d'un certain niveau. Alors c'est l'inflation prévisionnelle minorée de 0.5 points, c'est-à-dire, de ne pas augmenter de plus de 3.8 % en 2023 par rapport à 2022. Autant vous dire que c'est un vœu pieux puisque vous le verrez, simplement avec les dépenses liées aux ressources humaines, on dépasse, bien évidemment cette augmentation. Autre élément : la loi de finances a prévu, d'une part un filet de sécurité, d'autre part un amortisseur énergétique. Le filet de sécurité a comme objectif d'essayer de compenser la dégradation de l'épargne brute des collectivités. Il se trouve que le dispositif est fait de telle façon qu'il ne concerne vraiment que, plutôt, les petites collectivités et qu'il ne concernera pas la Ville du Haillan. En revanche, l'amortisseur électricité, lui, devrait nous profiter. Alors, on ne sait pas dire encore avec exactitude à quel montant mais on pense qu'aux alentours de 90 000 ou 100 000.00 €. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous passons d'une facture énergétique d'un peu plus de 400 000.00 € à pratiquement un million. Alors, c'est sûr, que si on arrive à récupérer 100 000.00 €, on sera content mais on est malgré tout très loin du compte.

Sur la Dotation Globale de Fonctionnement, je parle bien au niveau général, au niveau national. L'enveloppe 2023 ne bouge pas. C'est-à-dire qu'il n'y a pas d'augmentation de cette enveloppe globale pour l'ensemble des collectivités et il y a le mécanisme subtil d'écrêtement qui ne peut plus se faire. En gros, le Haillan va profiter de ce dispositif de manière quand même très symbolique puisque nous devons rendre de l'argent à l'Etat. Ce ne sera pas le cas et l'Etat nous versera quand même une DGF, qui est quand même une DGF microscopique puisqu'elle se montra à moins de 900.00 €. Je pense que ça va leur coûter plus cher à nous verser que ce que ça va nous rapporter.

Sur les dotations d'investissement : plusieurs dispositifs et notamment le fameux « Fonds vert », de son vrai nom, fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires qui sera doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds vert aura comme objectif d'aider les collectivités à

faire des investissements pour améliorer, en particulier, l'efficacité énergétique des bâtiments puisque vous savez que les collectivités ont un patrimoine très important de bâtiments et c'est le cas notamment des villes. Nous avons des grands gymnases, des salles associatives, des écoles pour ne citer que ceux-là. On a, vous verrez, nous avons des projets d'investissement relativement importants et nous irons chercher tout ce qui sera possible d'aller chercher et notamment au titre de ce fonds vert.

Autre dispositif, c'est la revalorisation des bases fiscales. L'année dernière, nous avons bénéficié d'une majoration de 3.4 %. Cette année, elle suit l'inflation. C'est-à-dire que les bases ont augmenté d'un peu plus de 7%, ce qui veut dire que même si la Commune n'a pas augmenté ses taux de fiscalité, qu'elle n'y a pas touché, mécaniquement, les impôts fonciers augmenteront d'au moins de 7% et ça peut être éventuellement plus si les gens ont notamment réalisé des travaux. Il faut que tout le monde ait bien conscience de cela.

Il y a aussi un certain nombre de réformes sur des indicateurs financiers et en particulier, la disparition maintenant totale de la taxe d'habitation va faire que cette fameuse taxe va complètement perdre son rôle de pivot dans la fixation des taux de fiscalité et c'est donc la taxe foncière qui va prendre le relais. Et je vais donc passer la parole à Jean-Michel BOUSQUET qui va vous faire et la rétrospective et les perspectives.

(Jean-Michel BOUSQUET, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : Merci beaucoup. Nous ouvrons le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur BOUCHET. Allez-y.

**Bruno BOUCHET** : Lorsque vous parlez des dotations globales de l'Etat en affirmant qu'elles diminuent, vous êtes dans votre rôle et peut-on vous en blâmer ? Nous allons être dans le nôtre en vous apportant une contradiction et rappeler comment cela fonctionne pour les personnes qui nous écoutent.

Le Parlement a voté dans le projet de loi de finances 2023 une augmentation de 320 M€ de la DGF qui se décomposent comme suit : majoration de la DSU c'est-à-dire la Dotation Solidaire Urbaine, 90 M€, la majoration de la DSR, la Dotation Solidarité Rurale, 200 M€ contre 95 en 2022, Dotation Nationale Péréquation, 30 M€, soit une dotation globale de 320 M€. Un effort qui n'avait pas été réalisé depuis 13 ans. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement, la DGF, la principale des dotations, est fixée chaque année par la loi de finances. La répartition des dotations aux collectivités dépend de nombreux critères, dont le nombre d'habitants de la collectivité, sa situation géographique, sa superficie, le revenu de ses habitants, sa richesse fiscale, sa longueur de voirie, etc.

Si une Commune ne touche pas de dotation, ce qui est le cas, ou si elle n'augmente pas, c'est que la Commune n'en a pas besoin car elle bénéficie d'avantages par rapport à d'autres Communes sur le territoire. Nous sommes donc face à un système solidaire entre les collectivités où les plus pauvres sont privilégiées face aux plus riches. Du social en clair. Ce système vertueux devrait donc vous ravir, Monsieur BOUSQUET.

Pour conclure et synthétiser pour la première partie, la DGF augmente si la population augmente. Nous comprenons mieux pourquoi il y a des expropriations pour réaliser une augmentation de population sur la ZAC Cœur de ville.

Rapport d'orientations budgétaires. A l'étude de votre rapport d'orientations budgétaires, nous constatons une forte augmentation des recettes, des produits et des services du Domaine, + 33%, des dotations et participations, + 6%, malgré une DGF à 0.

Des dépenses également en forte augmentation. Charges à caractère général, section 11, + 14%, de 2 718 000 en 2021 à 3 094 000 en 2022. Nonobstant le coût de l'énergie minimisé par l'article 64 de la loi de finances 2023, amortisseur d'électricité, des matières premières et la restauration, cet accroissement nous semble excessif.

Charges de personnel, section 12, + 17%, 8 439 000 en 2021 à 9 238 000 en 2022. Vous justifiez cette augmentation par la réévaluation du point d'indice de la Fonction Publique ainsi que par l'augmentation du SMIC. Or, selon vos chiffres, l'impact du point d'indice ne représenterait que 280 000 € par an. Quant au SMIC réévalué au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il ne représente que 20 000 € pour 162 agents de catégorie C, soit 80% du personnel.

A ce propos, je tiens à souligner une petite coquille, à mon avis, à la page 14. Sur le camembert, on a 250 titulaires et contractuels et 66 contractuels non permanents et dans le tableau qui est avec, on a 252 titulaires et contractuels. Je ne sais pas d'où vient ce petit écart.

Quid de votre politique de formation qualifiante et de votre volonté d'évolution de vos agents ? En l'occurrence, nous nous questionnons légitimement sur votre perception de la valeur travail et de l'évolution des carrières de vos agents. Pourrions-nous connaître, en montant, la répartition de la masse salariale selon les catégories ?

Quant à l'emprunt, le taux d'endettement passe de 476 € par habitant en 2021 à 637 € par habitant en 2022, soit presque 35% d'augmentation. Il y a 16 emprunts pour un encours de 7 107 279 € en 2022 contre 5 486 767 € en 2021, soit une augmentation de près de 30%, pour une durée résiduelle de 8 ans et demi. Est-ce pour vous une bonne gestion de père de famille ?

Nul doute que le ou la prochaine Maire ainsi que les habitants vous remercieront de l'endettement de la Commune.

**Andrea KISS** : Je vous propose que l'on prenne toutes les questions et comme ça, on fera une réponse collective. Il faudrait que vous raccrochiez Monsieur BOUCHET. Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Ce débat d'orientations budgétaires est la première étape de la construction du budget primitif pour l'année 2023 qui est un temps démocratique et institutionnel important. Une nouvelle fois, ce débat s'inscrit dans un contexte moins particulier que l'année dernière qu'a joué la crise sanitaire atténuée et ses effets sur le plan économique et social, mais aussi lié à un contexte de guerre avec le conflit Ukraine-Russie.

Cependant, cette situation économique, sociale et politique n'a pas pour certains les effets dramatiques de paupérisation que connaissent de plus en plus de Français. On peut constater que les riches sont de plus en plus riches et que les pauvres sont de plus en plus pauvres. Vous l'avez souligné, les chiffres ne cessent de le rappeler, les prix à la consommation ont augmenté de 6,2%, de 11,8 sur l'alimentation et de 20% sur l'énergie. L'inflation galope, tout le monde est concerné et les Communes en premier lieu. Vous l'avez mentionné. L'INSEE, par exemple, comptabilise 10 millions de pauvres qui vivent sous le seuil de pauvreté. En France, le seuil de pauvreté est fixé à 1 132 €.

Ce rapport d'orientations présente une situation financière de la collectivité, vous l'avez précisé. Il a indiqué son environnement économique de la Ville. Il a mentionné les dispositions pertinentes de la loi de finances. Il a présenté aussi la situation de la dette de la collectivité et ses effectifs. Il indique aussi les orientations envisagées en matière d'investissements. Donc, nous disposons des grandes bases pour saisir un contexte et éventuellement, comprendre les motifs des dispositions budgétaires, mais je le regrette, nous n'avons pas eu de manière détaillée le bien-fondé de son budget. Nous avons eu les grandes bases, mais pas les chiffres. Donc, ce n'est qu'une note de synthèse.

Le principal écueil de ce débat d'orientations budgétaires, c'est qu'il ne permet pas de donner sa véritable portée et que pour l'essentiel, c'est le Conseil Municipal, en l'occurrence le groupe majoritaire, qui élabore le budget. Ainsi qu'il est stipulé, c'est une note synthétique.

Je comptais beaucoup sur vous, Monsieur BOUSQUET, pour nous éclairer. Vous m'avez éclairée, mais je dois avouer aussi que vous m'avez beaucoup perdue dans vos explications. C'est certainement parce que je ne suis pas comptable ou expert-comptable et je le regrette dans ce cas précis. Mais ce n'est pas grave, nous aurons les chiffres prochainement et je pourrai mieux vérifier les chiffres que vous avez annoncés.

Ainsi que je vous le disais, la Ville a donc dû faire face à des dépenses supplémentaires qui ont été induites par l'inflation, vous l'avez souligné, sur les fluides, l'électricité, l'eau, le gaz, le chauffage, le carburant et la restauration. L'aléa principal est donc aussi lié à ce conflit avec l'Ukraine et ses conséquences sur le prix de l'énergie. Vous l'avez fixé à 436 000 € en 2021, à 461 000 € en 2022 et vous nous chiffrez pour l'année 2023 à peu près à 1 M€, c'est bien ça si je comprends bien.

Donc, dans un contexte très incertain malgré tout de l'évolution du prix sur ces fluides, je suppose que vous avez certainement modélisé le potentiel coût pour la Ville d'une hausse modérée et l'hypothèse d'une hausse forte.

J'ai plus de problèmes concernant la Dotation Globale de Fonctionnement. Vous mentionnez dans votre note que la loi de finances prévoit une enveloppe 2023 de la DGF identique à celle de 2022 : 26 milliards, dont 18 milliards pour le bloc communal.

Je n'ai pas très bien compris pourquoi la Ville n'aura pas de DGF cette année et sachant que notamment, j'ai pu regarder sur la Ville de Mérignac dernièrement au Conseil, la Ville de Mérignac va bénéficier d'une DGF à 4,3 M€.

Si vous pouviez revenir sur cette explication parce que je ne l'ai pas bien assimilée. Vous nous dites que cette DGF 2023 est estimée à 900 €. A un moment donné, j'ai même cru que c'était une coquille et que c'était 900 € par habitant. C'est pour cela que si vous pouviez revenir sur l'explication de cette DGF, je l'apprécierais.

Je vais revenir sur un dernier point. Ce document mentionne un programme financier pluriannuel d'Investissements 2023-2026 qui est estimé à environ 30 M€, si je ne me suis pas trompée.

Je vais refaire un petit peu le bilan.

2023-2026, réhabilitation de l'école maternelle du Centre, coût prévisionnel : 10 M€.

2023-2024, réhabilitation de la salle de spectacle de l'Entrepôt, coût prévisionnel : 7 M€. Je ne sais pas si dans la réhabilitation de la salle de spectacle de l'Entrepôt la bibliothèque est comprise... Elle n'est pas comprise. D'accord.

2021-2025, construction d'une nouvelle mairie, coût prévisionnel : 8 M€.

2024-2026, aménagement du stade Abel Laporte, parking, terrain de foot synthétique, vestiaires, coût prévisionnel : 2 M€.

2023-2026, amélioration de notre patrimoine, coût prévisionnel : 4 M€.

Ce sont tous des coûts prévisionnels. J'aimerais savoir si, dans ces prévisions, vous avez pris en compte le relogement des services, la location du mobil home, les frais d'installation, tout ce qui concerne les frais annexes.

Je voulais savoir quel sera le taux d'endettement de la mairie - vous avez quand même donné des précisions - parce que 30 M€, c'est très inquiétant. De quelle manière seront financés ces investissements ? Entre le réel et le prévisionnel, je suppose que vous avez dû, malgré tout, vous fixer une limite.

**Andrea KISS** : Bien. Je crois que Monsieur BONNAUD, vous vouliez intervenir aussi ? Allez-y.

**Hervé BONNAUD** : Complètement. Merci. Bonsoir Messieurs-dames. Je vais essayer de ne pas redire tout ce qui a été dit par M. BOUCHET puis par Mme VASQUEZ parce que ce serait inutile. Par contre, je reste interrogatif malgré tout sur la DGF parce qu'en effet 900 €, simplement faire la ligne d'écriture, c'est presque se moquer du monde. Si c'est la vérité, j'aimerais le savoir et le comprendre aussi surtout.

Je reste dubitatif, mais je vous avais dit que je ne vous ennuyais pas sur cette mandature, sur la masse salariale au niveau de la Commune qui moi m'interroge aussi de toute façon. J'ai été ennuyé par rapport à la lecture, mais je vous en avais déjà parlé Monsieur BOUSQUET, par rapport à la lecture du tableau des emprunts parce que j'aurais aimé savoir le nombre d'annuités restantes et puis, un éclaté au niveau des différents emprunts. Au niveau du Crédit Agricole, par exemple, nous avons 8 emprunts et j'aurais aimé avoir l'éclaté de ces différents emprunts avec le restant.

Au niveau des simulations que vous faites, des estimations, est-ce que vous avez tenu compte de la mise en service de la nouvelle mairie dans le cadre des dépenses d'investissement qu'il pourrait y avoir ? De fonctionnement, pardon. De fonctionnement. Excusez-moi. Je recherche mon tableau...Vous avez un delta de variation entre 2024, mise en service prévue de la nouvelle mairie, et... Non ?

**Andrea KISS** : Ce sera après.

**Hervé BONNAUD** : Et après, en effet, comme le disait M. BOUCHET tout à l'heure, j'aurais aimé savoir où en était le taux d'emprunts de cette Commune puisque quel que soit ce qui se passera en 2026, est-ce que l'héritage qu'il y aura de la mandature précédente sera viable ? En d'autres termes, est-ce que cela permettra de faire des projets aussi ?

Juste une dernière question et je ne vous embête plus. Concernant les projets au niveau du patrimoine, est-ce que le monument aux morts est prévu dans sa restauration ? Merci.

**Jean-Michel BOUSQUET** : Tout d'abord Monsieur BONNAUD, vous ne m'ennuyez pas, au contraire. C'est un plaisir de vous apporter des précisions sur des éléments qui auraient été, soit non compris, ne soit pas suffisamment détaillés afin que tout le monde puisse, et c'est mon intention, comprendre ce que nous faisons et comment nous souhaitons le faire.

Je vais prendre les questions dans l'ordre si vous me le permettez. Même si c'est redondant, je ne le referai pas deux fois.

La question de la DGF, Monsieur BOUCHET, c'est une bonne remarque. Vous avez raison sur un point, le système fonctionne sur un mécanisme de solidarité. C'est vrai. Le sentiment que j'ai quand même, c'est que l'on partage entre ceux qui ont les moyens et ceux qui ne les ont pas.

Je vais faire un parallèle. Trois gamins se partagent une dizaine de billes. Celui qui est le meilleur a un peu moins de billes parce qu'il va pouvoir les gagner. Ils ont 10 billes en 2014 et ils se les partagent en fonction de critères objectifs et ça marche. C'est solidaire. En 2022, ils partagent toujours les billes selon les mêmes critères, mais il reste 3 billes. Le truc est là. Le mécanisme de solidarité, vous avez raison, il y est, et vous avez raison sur un point, c'est que l'Etat augmente de 320 M€ cette année. C'est un effort inédit. Cela fait de très nombreuses années que c'était l'inverse. Et vous pourrez me dire ce que vous voudrez, la couleur, je ne la vois pas. 900 €... En 2014, nous étions à pratiquement 1 M€ de DGF. Vous avez raison, le mécanisme lié à la population fonctionne super bien. Je n'ose même pas faire le calcul du pourcentage de population que l'on a perdu si on applique votre méthode de calcul.

Donc non, ce n'est pas l'augmentation de la population qui est le principal critère et ce n'est pas le mécanisme de solidarité exclusivement qui va justifier que l'on ait perdu 1 M€ par an sur la DGF. Certes on est riches. Je suis convaincu que les Haillanais apprécieront le fait que la mairie dispose de moyens pléthoriques que nous employons tous les ans à leur disposition. Moi, je reste dubitatif.

Je partage un certain nombre de vos éléments, par contre pas du tout l'analyse de fond sur le fait que si on ne les a pas, c'est qu'on n'en a pas besoin, c'est qu'on a trop d'argent. Quand je regarde les ratios, quand je regarde ce que l'on fait, je ne sais pas où ils sont passés. Mécaniquement et comptablement, c'est propre, nickel, indiscutable et je n'ai pas d'argent en moins et le M€ est parti. Les compétences que la Ville exerce pour le compte de l'Etat sont toujours là et les charges que cela nous coûte, nonobstant le fait que la population augmente, sont toujours là.

Je vais plus loin. Aujourd'hui, ce sont bien les Haillanais qui payent la taxe foncière, qui supportent l'ensemble des charges de services publics pour la population qui est là, y compris les charges relevant de compétences qui furent régaliennes par le passé et qui ont été décentralisées. Je ne trouve pas où notre richesse fait qu'il faut que l'on continue de donner de l'argent à l'Etat. On positionne sur 2023 une épargne nette estimée à 640 000 €. On augmente le personnel de 3,5% au moment où l'inflation est de plus de 7. Je veux bien que l'on gaspille de l'argent, mais je ne trouve pas où on en met trop sur nos charges de fonctionnement. Là aussi, je vais revenir sur de vieilles diatribes égoïstes. Moi, je veux bien. Expliquez-moi ce qu'il faut que j'enlève pour arriver à démontrer que l'on est vraiment riches. Je ne trouve pas.

Donc non, l'Etat n'est pas généreux avec la Ville du Haillan et les critères évoqués cachent exclusivement le fait que ce sont bien les collectivités qui renflouent les trous du déficit de l'Etat. La réalité est là. Même s'il y a une augmentation cette année, en trompe-l'œil parce que l'augmentation de la DGF n'a rien à voir avec l'augmentation des besoins en financement de la collectivité. Je ne parle pas de ce que nous allons avoir encore à subir en termes d'augmentation financière liée à la réalisation des passeports et CNI. On a déjà délibéré. Cela va nous coûter un équivalent temps plein, plus les charges, plus les installations qui vont avec et nous allons récupérer au mieux un tiers de ce que cela va nous coûter. On le fait parce qu'il y a la volonté de la collectivité de soutenir ce service public de proximité pour les Haillanais et les riverains. On va encore payer des compétences étatiques. Je suis désolé, mais les CNI et les passeports, ce ne sont pas des compétences historiques ou légitimes ou inscrites dans la loi des collectivités territoriales. Donc, on continue à faire toujours plus et on a de moins en moins.

C'était sur la partie DGF. Pour rebondir sur les mécanismes de calcul de la DGF, ils sont basés sur des systèmes de péréquation avec des mécanismes de calcul qui sont très complexes et dont l'enveloppe évolue peu et c'est vrai que certaines Communes sont dans des situations beaucoup plus catastrophiques que la nôtre, j'en conviens. Mais ce n'est pas que la Commune est riche. C'est que d'autres sont dans des situations bien plus catastrophiques. Si nous passons de 0 à 900 €, c'est simplement parce que nous avons gagné de la population, que les mécanismes d'écrêtement neutralisaient la baisse qui aurait dû s'imposer à nous. Donc, c'est un petit peu comme si on maintenait le noyé quelques minutes de plus hors de l'eau avant de lâcher prise parce qu'on ne peut plus maintenir l'effort nécessaire. Cela va descendre en 2024, ne vous inquiétez pas ; on passera en négatif, je n'en doute pas un seul instant.

Donc oui, c'est bien 900 €, ce n'est pas une erreur de calcul et je trouve cela dramatique parce que le mécanisme intellectuel qui est sous-tendu pourrait bien se reproduire à l'avenir sur d'autres dotations de l'Etat comme la compensation aujourd'hui de la taxe d'habitation.

L'augmentation et l'évolution de nos dépenses et de nos recettes. Oui, c'est sûr, les recettes augmentent. Regardez en quoi elles augmentent. C'est surtout sur la dynamique physique des bases. Il n'y a pas énormément d'autres augmentations de recettes dans notre budget.

On parlait des produits du Domaine. Je reprends mon tableau pour être tout à fait factuel. L'augmentation des produits du Domaine, sur la période 2019 à 2022, on est passé de 910 000 à 1 M€. Accessoirement, nos effectifs ont augmenté. Donc, il ne s'agit pas d'une augmentation significative, mais c'est juste du fait que notre périmètre physique augmente et que de ce fait, les dépenses augmentent aussi. Quand vous avez 10 gamins de plus, chaque enfant alimenté qualitativement dans les restaurants scolaires est un coût pour la collectivité, en fonction du potentiel fiscal - bien évidemment, il y a aussi un mécanisme de solidarité – et je ne vous cache pas qu'un certain nombre de familles descendent en termes de potentiel fiscal et de ce fait, la part supportée par la Ville augmente. Ça, c'est sur la partie des produits du domaine.

Sur l'augmentation des recettes, comme je vous le disais, il n'y a pas de miracle, tout est transparent. C'est, encore une fois, la dynamique physique des bases de taxe foncière qui nous porte, ainsi que la bonne santé de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Ça donne un chiffre. L'augmentation est importante en pourcentage parce qu'effectivement, on n'a pas non plus des volumes financiers pharaoniques.

Sur les dépenses. Oui, effectivement, nos dépenses augmentent en fonction de. Et sur le budget 2023, nos dépenses au 011 et 012 vont augmenter de façon significative. Le pourcentage est bien. Les montants sont intéressants. On a une charge au 011 qui, par rapport à notre taille de collectivité, est relativement maîtrisée et faible. Oui, le pourcentage est important, mais le montant, lui, n'est pas significatif si on regarde l'augmentation, pour reprendre les chiffres qui étaient évoqués préalablement, 10, 15, 20% sur l'alimentaire, sur l'énergie (on est plus à 50% qu'à 20) et quand on ramène cela au pourcentage global, cela ne fait plus que 14% du 011. Quand le poste énergétique augmente de plus de 50%, quand le poste des matériaux, de l'alimentaire, tous les postes augmentent en fait, et ils augmentent au moins du volume de l'inflation, voire beaucoup plus.

Donc pour moi, 14%, oui c'est excessif et je partage votre qualificatif. Par contre, ce que je ne partage pas, c'est l'analyse qui en est faite. Que ce montant soit excessif, je le partage. Qu'il soit anormal, je ne le partage pas, parce qu'à un certain moment, réduire cette augmentation reviendrait – là aussi il faut dire les choses telles qu'elles sont – à fermer des services ou à fermer des bâtiments, ou plus que cela, à arrêter peut-être de permettre aux sportifs de se doucher, par exemple. Je crois qu'à certains moments, il faut rester raisonnable dans le service public que l'on veut offrir aux Haillanais.

L'augmentation du 012, + 17%. C'est surtout + 700 000 €. Si on regarde les détails, là aussi c'est pareil, les pourcentages peuvent faire peur, mais quand on met le montant et les chiffres en face, étonnamment, je trouve cela beaucoup moins passionnel. Sur l'augmentation prévisionnel du chapitre 012, l'augmentation liée au point d'indice en année pleine, plus la provision pour l'année prochaine, sur les 700 000, il y en a 420 000 qui sont liés à l'augmentation du point d'indice.

Le GVT, lui, c'est 76 000 €. Le Glissement Vieillesse Technicité, pour ceux qui nous écoutent, c'est-à-dire, en gros, l'augmentation de la masse du personnel à périmètre constant parce qu'il y a des promotions, il y a de l'avancement dans le grade et il y a de l'évolution de technicité aussi qui viennent se greffer. Donc, tout cela rentre en ligne de compte.

Si on continue le détail parce qu'effectivement, cela me paraît important, vu la façon dont vous l'abordez, d'aller au fond des choses, la revalorisation du SMIC : 20 000 €. Le recensement de la population annuellement : 16 000 €. Le recrutement d'apprentis. Là aussi, c'est un choix délibéré de la collectivité qui nous coûte 60 000 € de plus par an, mais dans le contexte actuel, il est important de pouvoir former les jeunes sur l'apprentissage parce que le plein emploi tel qu'on nous le vend, c'est bien, mais d'un autre côté, encore faut-il que l'on puisse arriver à former les gens un peu plus que 3 jours pour arriver à former nos enfants, et je ne parle pas des métiers techniques. Donc, 60 000 € sur l'apprentissage et 105 000 € sur la déclinaison du mandat et les recrutements liés à l'évolution périmétrique. Là aussi, c'est bien adossé à des réformes et à la nécessité de maintenir notre service public. Ni plus, ni moins.

Donc, on peut mettre un pourcentage et en face du pourcentage, ce sont des hommes et des femmes, des situations individuelles et la réalisation et le maintien de nos orientations politiques et surtout, de la qualité du service offert aux Haillanais.

Donc, il ne me paraît pas du tout pertinent de parler d'excès quand on voit le détail. Dites-moi où est l'excès là-dedans ! Je veux bien tout. On enlève les apprentis. Je ne suis pas persuadé que l'on porte tous ensemble cette politique-là vis-à-vis de nos jeunes.

Sur la question de la formation, la valeur travail et les carrières. La question de la répartition par catégorie, ce sont les éléments complémentaires. On aurait pu l'évoquer en commission, mais on vous donnera les éléments qui vont bien. Il n'y a pas de souci de ce côté-là. Il faudra juste préciser exactement, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, si ça ne vous ennuie pas, par mail, les éléments que vous souhaiteriez, de sorte à ce qu'il n'y ait pas d'incompréhension involontaire.

La formation constitue un élément important. Je parlais de l'apprentissage à hauteur de 60 000 €. C'est un élément de réponse. La valeur travail et les carrières : 76 000 € sur le GVT. C'est-à-dire que des promotions, il y en a et je crois qu'il est important de pouvoir donner des promotions aux agents de la Ville pour les garder et pour leur permettre de progresser, même si les jeunes d'aujourd'hui ont un turnover plus important que les générations précédentes. C'est aussi la revalorisation du régime indemnitaire telle qu'on l'a faite l'année dernière, l'accompagnement des agents. Je ne vois là-dedans que des chiffres qui traduisent la réponse à la question. La formation, c'est un budget pour 2022 de 32 636 €. Non comptées toutes les formations réalisées, par le CNFPT, par nos agents qui, elles, sont déjà couvertes par l'adhésion de la Ville au CNFPT.

Donc, la valorisation réelle, si on prend le coût global est beaucoup plus élevée que cela. Les 32 636 € ne constituent que la dépense financière apportée par la collectivité pour la formation de son personnel, la partie émergée de l'iceberg si vous voulez une image.

Concernant la question de l'endettement, c'est + 35%. Mon Dieu, quelle horreur ! Une Commune qui est endettée insuffisamment, qu'est-ce que cela traduit ? Cela traduit le fait que la Commune n'investit pas. Nous fonctionnons sur un cycle d'investissements, je reviens sur ce que je disais tout à l'heure, qui n'est pas linéaire d'une année sur l'autre et dont une partie significative de notre investissement est portée par l'autofinancement. L'emprunt, c'est la variable d'ajustement. Quand il faut faire face à des investissements importants, notamment sur le mandat, il est logique d'avoir recours à l'emprunt.

Si je reprends les propos de certains de vos prédécesseurs de l'opposition sur le mandat précédent, je me suis fait tancer de nombreuses années successives comme quoi la Ville n'était pas suffisamment endettée et n'empruntait pas. Je vous encourage à relire les comptes-rendus. Je suis ravi de voir qu'enfin on évolue un petit peu sur ce dogme. Ceci dit, le fait que la Ville emprunte aujourd'hui, c'est quelque chose de cohérent. Là où nous devons rester vigilants, c'est sur le volume de la dette. Capacité de désendettement en 2022 : 2,99 ans. Le seuil à partir duquel il faut commencer à regarder, c'est 10. Le seuil d'alerte se situe plutôt à hauteur de 12-13 si on regarde les valeurs admises à l'échelon national.

Donc aujourd'hui, vous dites que c'est catastrophique. Moi, si je regarde les ratios, je trouve que nous avons au contraire des marges de souscription à l'emprunt largement saines et encourageantes pour pouvoir faire face justement aux investissements qu'il faudra que nous fassions. 2,99 années de capacité de désendettement pour une dette par habitant à 637 € alors que la moyenne de la strate en 2021, c'est-à-dire avant que tout le monde commence à suer à partir de 2022 et les suivantes sur les taux d'emprunt, 816.

Aujourd'hui, je suis navré de vous le dire cela, augmenter de +35 €, c'est comme si vous vous privez de manger pendant un mois et que derrière, vous doublez le budget alimentaire. D'un autre côté, vous aurez mangé normalement et à aucun moment ça ne sera totalement

déconnant. Donc, il faut ramener cela à des valeurs de référence et pas simplement à la comparaison de deux chiffres juxtaposés.

Concernant les questions liées au ROB et à la note de synthèse. 27 pages, cela fait déjà une note de synthèse effectivement significative. Bien évidemment, ce n'est pas le budget et chaque chose en son temps et je me ferai un plaisir d'échanger ensemble, que ce soit en commission ou en Conseil, sur les détails du budget, de façon plus précise, qui vont rentrer justement dans les détails. C'est le rôle de chacune des opérations. Bien évidemment, à aucun moment ceci ne saurait être obéré. J'essaierai, bien entendu, de garder le volet pédagogique, peut-être un peu plus en commission parce que nous disposons de plus de temps pour échanger sur les détails.

Le contexte incertain pour les fluides, oui nationalement. Localement, les méthodes que nous avons mises en place avec l'adhésion au groupement de commandes du SDEEG nous permettent d'avoir des certitudes sur les chiffres. Les prévisions ont fluctué jusqu'au mois de décembre parce que l'Etat a adopté, là aussi, je ne veux pas rentrer dans le détail, les tarifs réels de la part du nucléaire sur 2023, au 10 décembre si ma mémoire est bonne, ce qui nous permet de disposer de tarifs fixes sur la totalité de l'année 2023 sur l'évolution des coûts de l'électricité notamment et du gaz.

Donc, on a des certitudes sur le prévisionnel des coûts de l'énergie. La seule incertitude qu'il reste aujourd'hui, c'est le montant de l'amortisseur électricité, mais là aussi, cela représentera une part faible du surcoût auquel nous aurons à faire face tout de même parce que là aussi, nous disposerons de l'amortisseur électricité sur l'électricité des bâtiments uniquement, les tarifs négociés par le SDEEG sur l'éclairage public et sur le gaz nous permettant pas de bénéficier de l'amortisseur parce que les tarifs sont en dessous du plancher fixé par l'Etat pour pouvoir en bénéficier. Là, on va les encaisser tout seuls, mais là aussi, comme à l'habitude de dire Madame le Maire, nous serons pendus, mais plus tard que les autres ou moins que les autres grâce à la gestion que nous avons mise en place il y a quelques années.

Concernant le volume d'investissements sur le PPI, c'est effectivement un volume d'investissement important qui nécessite quand même de recontextualiser sur deux choses : d'abord parce qu'il y a un volume important sur l'investissement sur notre patrimoine et le contexte actuel et la nécessité de travailler sur nos coûts énergétiques, aussi bien financiers que carbone, le rendent indispensable, et les opérations que l'on va mener, individualisées que vous évoquiez tout à l'heure soit l'école, le sport, la mairie, vont là aussi permettre de faire des gains de consommation sur l'approche énergétique, même si l'opération en elle-même a avant tout une vocation fonctionnelle. Même si on le fait pour ce dont on a besoin, ce seront aussi des investissements énergétiquement vertueux.

Comment va-t-on le financer ? Il n'y a pas de miracle. On va le financer comme d'habitude, c'est-à-dire avec notre autofinancement bien entendu, avec un recours modéré à l'emprunt, avec une recherche de subventions active, par le caractère environnementalement vertueux de nos investissements, entre autres, et grâce aux mécanismes habituels que sont la taxe d'aménagement et le FCTVA. En gros, on va le financer avec les moyens dont on dispose.

Il est bien évident que cela va dégrader notre ratio d'endettement, mais je crois qu'à un certain moment, il ne faut pas non plus avoir peur de s'endetter et d'investir, sachant qu'il y a des cycles dans la vie d'une collectivité où, que ce soit sur les éléments externes ou sur la volonté interne, il y a besoin de refaire des équipements avec la maturité qui est celle de l'instant où

nous sommes, sur les services publics, sur l'école, sur les équipements sportifs, sur les équipements culturels et, parallèlement à cela, sur la virtuosité environnementale de nos équipements. Tout cela sera équilibré et nous avons les moyens aujourd'hui sur le prévisionnel de le faire.

La question de la masse salariale. J'ai répondu en partie à la question de M. BONNAUD. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas parce que vous avez promis de ne pas nous embêter là-dessus que pour autant, on ne peut pas débattre de la masse salariale. Je n'ai aucun problème avec cela. Je l'ai fait pendant de nombreuses années avec vos prédécesseurs et je me ferai un plaisir de rentrer là-dessus. Cela me rappelle de bons souvenirs.

La masse salariale élevée, oui. A quoi ça sert surtout ? A quoi sert cette masse salariale ? Je reviens sur des discours que je n'ai pas tenus depuis quelques années. Cela me fait plaisir. Avant de parler de masse salariale, je parle de ressources humaines et de personnes qui permettent de maintenir la qualité du service public. Et c'est ça qu'il y a derrière. Le choix qui a été fait historiquement au niveau du Haillan, c'est d'internaliser tous les services à partir du moment où c'est économiquement raisonnable de pouvoir le faire. On ne va pas non plus payer à perte des services dont la pertinence n'est pas satisfaisante à notre niveau. Je prends l'exemple de l'éclairage public. Nous le faisons faire par une entreprise parce que maintenir une équipe nous coûterait deux à trois fois le prix de la prestation. En revanche, tout le reste, on le fait nous-mêmes et on le fait bien. Et donc, oui, cela représente une masse salariale.

Comme je le disais à vos prédécesseurs, ce qu'il faut regarder, c'est le volume global de notre budget de fonctionnement par rapport à nos recettes. On a un volume de 0.11 ce qui est assez faible et un volume de 0.12 qui est plutôt élevé. Cela traduit quoi ? Ça traduit le fait que l'on est globalement économe, que l'on fait beaucoup de choses en régie et forcément, le pourcentage de la masse salariale sur le budget global est plus élevé. Ce sont des vases communicants. Au global, cela passe et quand je regarde le Compte Administratif de 2019 à 2022, c'est bien.

Donc, élevé oui, déraisonnable, absolument pas et l'évolution, comme je l'évoquais tout à l'heure, elle est exclusivement liée, à la fois aux réformes nationales et surtout, parce que derrière, au-delà des réformes - pour une fois je suis assez d'accord - au maintien du niveau de vie de nos fonctionnaires. 3,5% d'augmentation, la revalorisation du point, 7% d'inflation. Celui qui va m'expliquer qu'ils s'enrichissent sur le dos du contribuable, il va falloir qu'il s'accroche !

Voilà où sont les charges salariales. Je vois des hommes derrière qui effectuent le travail pour lequel ils sont payés, qui le font plutôt bien et qui, derrière, méritent que l'on fasse peut-être un petit peu plus que leur filer la moitié de l'inflation en augmentation de la rémunération, sachant que le régime indemnitaire n'est pas revalorisé de 3,5%. C'est juste la base.

Le chiffrage de la nouvelle mairie et la prise en compte des impacts de fonctionnement de nos investissements. Bien sûr qu'ils y sont, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Chaque fois que l'on fait un nouveau bâtiment, c'est aussi pouvoir maîtriser nos charges de fonctionnement, nos charges énergétiques et effectivement, il y aura certainement des impacts de fonctionnement qui sont pour l'instant provisionnés sur notre Plan Pluriannuel de Fonctionnement. Oui, c'est intégré. Oui, c'est quelque chose que nous affinons tous les ans et qui, bien évidemment, fait l'objet d'une actualisation annuelle dans le rapport d'orientations budgétaires et qui continuera à l'être. Je continuerai à vous apporter des explications d'une

année sur l'autre. Philosophiquement, c'est quelque chose que l'on intègre dans tous nos investissements.

La question des taux d'emprunt, je crois que j'ai un peu répondu tout à l'heure sur le volume. Sur la question des taux, le rapport précise bien l'établissement, l'encours de la dette, le nombre d'emprunts et le taux moyen. Vous regarderez. Ce n'est pas compliqué, les taux les plus bas sont les emprunts les plus récents, les plus anciens étant avec des taux plus élevés.

L'encours de la dette. Si vous souhaitez plus d'éléments, il n'y a absolument rien à cacher. Comme je le proposais à M. BOUCHET, donnez-nous les éléments et on vous donnera les éléments correspondants, à partir du moment où cela ne nuit pas à la libre concurrence des établissements.

Pour le monument aux morts, Madame La Maire souhaitait vous répondre, bien évidemment que l'ensemble des paramètres, le monument aux morts ne sera pas abandonné, rassurez-vous.

Je pense avoir fait à peu près le tour des questions qui avaient été évoquées. S'il en manquait, je me ferais un plaisir de compléter.

**Andrea KISS** : Je voudrais compléter de mon côté et vous rappeler aussi que dans le règlement intérieur, on a prévu un temps pour le débat d'orientations budgétaires et que nous l'avons déjà un peu dépassé. Nous allons essayer de faire court.

Pour le monument aux morts, je vous confirme que l'on avait déjà commencé sa rénovation puisqu'on a changé une partie des faces. Le problème se pose sur le troisième côté puisqu'aujourd'hui, on a des lettres qui sont en relief et qui sont un peu fatiguées et cela fait partie des choses qu'il faudra que l'on fasse, mais aujourd'hui, techniquement, on n'a pas de solution pour le remplacer à l'identique. Donc, cela risque d'être une rénovation avec une petite modification.

Pour vous donner un ordre de grandeur quand même, si vous regardez les chiffres des Communes de la Métropole, l'endettement moyen est à peu près de 4 ans. Nous sommes en dessous et c'est à peu près la moitié des Communes qui sont au-dessous de cette barre des 4 ans. Donc, nous ne sommes pas mal sur la capacité de désendettement. Très sincèrement, nous n'avons pas de quoi rougir.

Je voulais répondre à M. BOUCHET sur un certain nombre de choses. En gros, vous nous reprochez de faire des investissements... ? C'est ça... ? Si on ne faisait pas ces investissements, vous nous le reprocheriez et là, on va les faire et vous nous le reprochez aussi. Je vous avoue que l'on ne sait pas trop bien comment faire parce que, Jean-Michel BOUSQUET l'a rappelé, notre patrimoine a vieilli. Une grosse partie de notre patrimoine a été construite entre les années 75 et 85 et ce patrimoine arrive aujourd'hui en bout de course. On a commencé déjà sur le mandat précédent à le rénover, mais ce sont des investissements très lourds. Vous avez bien vu, pour 7 M€ aujourd'hui, on n'a plus rien. C'est le ticket d'entrée pour la moindre rénovation lourde sur un bâtiment.

Ensuite, excusez-moi, mais je vais vous taquiner un peu. Sur le discours que vous m'avez livré tout à l'heure, j'ai l'impression d'entendre la doxa des députés macronistes. C'est exactement le discours que l'on nous a livré en Conseil de Métropole où on nous a expliqué que l'on était gavés d'argent, que l'on ne savait plus quoi faire de notre pognon, parce que c'est ce discours-

là, c'est comme ça qu'on nous l'a dit, en disant que dans les collectivités territoriales, on faisait n'importe quoi et que l'on était richissime. Eh bien non, on est désolés de vous le dire, mais non.

Bien sûr, le mécanisme de solidarité, Jean-Michel BOUSQUET l'a rappelé, oui, ça semble tout à fait normal que nous puissions aider les collectivités qui sont moins riches que nous parce qu'elles ne sont pas dotées de zones d'activités, etc. Cela ne fait pas débat et cela n'en a jamais fait.

En revanche, est-ce que vous pensez très sincèrement qu'assécher les finances des Communes qui ont des finances saines va donner de bons résultats ? Vous savez que 75% de l'investissement public, c'est le fait des collectivités territoriales. Si on continue sur cette lancée et si on continue à assécher les finances des collectivités territoriales, comme la Ville du Haillan, que va-t-il se passer ? Nous ne passerons plus commande de rien et derrière, mécaniquement, vous allez avoir une espèce d'effet boule de neige sur la vie des entreprises où les carnets de commandes vont chuter, le chiffre d'affaires va chuter, on va mettre les gens au chômage et on aura tout gagné. Est-ce que c'est le résultat que les macronistes veulent avoir aujourd'hui ? Si c'est cela, effectivement il faut continuer dans cette lignée, c'est tout à fait bien.

Nous avons réussi à avoir 0 € de DGF en 2022 et c'est uniquement parce que sur les années antérieures on avait un peu de dynamique de population. Cela ne durera pas. Les chiffres de l'INSEE que l'on vient d'avoir, c'est une augmentation de 30 habitants sur le Haillan entre 2022 et 2023. J'ai peur que cela ne nous sauve pas la DGF.

Jean-Michel BOUSQUET l'a rappelé, la Dotation Globale de Fonctionnement, c'était la compensation de l'Etat pour les missions que l'on exerçait pour son compte. Moi, je dis que quand on assèche la Dotation Globale de Fonctionnement comme ça, c'est comme si on demandait à un salarié d'aller travailler et de payer pour aller travailler parce que c'est exactement cette logique-là !

Comment peut-on imaginer une seule seconde que sur le long terme cela va pouvoir fonctionner ? Ce qui va se passer, c'est que toutes les collectivités vont commencer à s'interroger sur un certain nombre de services publics qui profitent à tout le monde, y compris aux plus pauvres, et Mme VASQUEZ l'a rappelé dans son propos liminaire. C'est une erreur magistrale de faire cela. Pourtant, il y a de l'argent, il y en a ! Il suffirait d'arrêter de faire des cadeaux fiscaux aux plus riches et aux grandes entreprises. L'argent, on le trouverait et on pourrait renflouer les caisses de l'Etat parce que je vous rappelle aussi que les collectivités ont l'interdiction de présenter des budgets déficitaires, contrairement à l'Etat. Nos budgets sont systématiquement à l'équilibre et si je présente un budget déficitaire, c'est la Préfecture qui prend la main sur la gestion de la Commune. Donc, il va falloir arrêter de nous dire : 1- que l'on a trop d'argent ; 2- que l'on gère mal, parce que ce n'est pas le cas. On gère beaucoup mieux que l'Etat. On assure des services publics du quotidien, y compris ce que l'on fait pour le compte de l'Etat avec l'argent du contribuable.

Donc clairement, il faut arrêter de porter ce discours, excusez-moi, lénifiant et surtout insultant pour les élus locaux, qui laisse penser que nous sommes des gens dépensiers qui faisons n'importe quoi et c'est le discours ambiant aujourd'hui de la majorité et du gouvernement.

Donc, stop avec ça. Il faut que l'on continue à investir. On prépare l'avenir avec ces investissements. Je ne sais plus quel ministre nous a dit : « Allez-y, endettez-vous », mais Jean-Michel BOUSQUET vous l'a rappelé, moi je veux bien m'endetter, je veux bien aller jusqu'à 15 ans ou 17 ans, mais si j'arrive à 10 ans, pareil, les services de la Préfecture vont venir me dire : « Madame le Maire, vous avez perdu la raison ». On ne peut pas.

D'un côté, on nous dit : « Investissez » De l'autre, on nous dit : « Vous êtes trop riches, mais attention, ne vous endettez pas » Au bout d'un moment, je vous avoue qu'il est un petit peu compliqué pour les élus locaux d'arriver à trouver la bonne voie et surtout, de continuer avec des finances saines à rendre des services publics qui servent à tout le monde et notamment, à ceux qui sont les moins bien dotés financièrement.

Ce discours, il va falloir arrêter de nous le servir parce que plus personne n'y croit, y compris vous, je pense, parce que ce n'est pas possible et, excusez-moi, c'est d'un débile profond. Je vous le dis comme je le pense.

**Eric FABRE** : J'interviens au nom du groupe socialiste et j'ai la satisfaction, une fois encore, de partager les perspectives financières pour notre Ville. En effet, dans un contexte financier difficile, lié notamment au désengagement constant de l'Etat et aux perspectives d'augmentation des coûts de l'énergie, la rigueur et la prudence de notre gestion financière permettent de présenter aujourd'hui une orientation budgétaire, à la fois sérieuse et porteuse d'avenir pour notre commune.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, je tiens à remercier nos services municipaux qui se mobilisent pour contenir les débordements consécutifs aux premiers effets des augmentations des tarifs énergétiques.

Sur le volet investissement, nous travaillons avec nos collègues du groupe majoritaire pour faire en sorte que les engagements de notre programme municipal se réalisent en dépit de tous les obstacles.

En ce qui concerne la réhabilitation et l'extension de notre mairie, je vous confirme que l'Hôtel de Ville envisagé ne sera pas un ouvrage pharaonique comme l'affirment nos détracteurs, mais répondra de manière sobre et responsable aux légitimes aspirations des habitants en matière d'accueil et de confidentialité et à des conditions de travail beaucoup plus dignes et beaucoup plus normales pour nos agents.

Pour préparer les travaux indispensables à la rénovation de l'école maternelle du Centre et de notre salle de spectacle l'Entrepôt, nous engagerons financièrement les études en 2023. Nous pourrons aussi voir se réaliser les travaux d'aménagement du stade Abel Laporte, avec notamment son terrain de foot synthétique. Les bâtiments du patrimoine de la Ville verront se réaliser d'importants travaux de réhabilitation avec un accent particulier qui sera mis sur l'amélioration des performances énergétiques et donc, sur notre future gestion.

Je profite de cette prise de parole pour saluer le travail énorme de notre collègue adjoint aux finances qui tient fermement la barre au milieu de cet océan de difficultés et d'incertitudes. Je vous remercie.

**Andrea KISS** : Monsieur GUITTON.

**Ludovic GUITTON** : Bonsoir à tous. Je retiendrai deux chiffres. Réhabilitation du patrimoine : 980 000 €. Participation à la stratégie de gestion du patrimoine : 550 000 €, soit un total de 1 530 000 € pour 2023.

Ainsi, par exemple, la réfection des toitures avec une isolation performante sera un gage d'économies pour le fonctionnement des bâtiments.

Le partenariat avec le SDEEG continuera en 2023 pour optimiser nos dépenses. Sans prendre en compte la réalisation des autres projets en étude et inscrits à notre programme, c'est une part importante des dépenses pour une gestion en bon père de famille, comme aime le rappeler M. BOUSQUET que je remercie.

**Andrea KISS** : Très bien. Je vous propose que l'on prenne acte de ce débat puisqu'il n'y a pas de vote sur le débat d'orientations budgétaires. Nous aurons l'occasion de voter, mais sur le budget en avril prochain. C'est bon pour tout le monde ? Très bien. On passe à la délibération suivante. Monsieur le Secrétaire

**Le Conseil prend acte.**

**Délibération n°D2023\_02\_06**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « CULTURES HORS LIMITES » - AUTORISATION**

**Rapporteur : Martine GALES**

Le Rapporteur expose :

L'Association « Culture hors limites » a pour but de favoriser l'accès aux sorties culturelles pour toutes les personnes en perte d'autonomie (personnes handicapées, personnes âgées, personnes empêchées, isolées) en proposant un accompagnement individuel avec un bénévole qui va chercher la personne à son domicile, va au spectacle avec elle et la ramène à son domicile. L'association prend en charge la billetterie et les déplacements des bénévoles.

Les actions menées par Culture hors limites répondent aux objectifs d'accès à tous à la culture que la Commune défend à travers son projet culturel. La Ville souhaite donc s'associer à « Culture hors limites » en leur proposant des tarifs spéciaux sur une sélection de spectacles. Ce partenariat constitue un levier pour inciter des publics éloignés de la culture à découvrir le spectacle vivant.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° D2022\_12\_140 du 16 décembre 2022 portant sur la modification des tarifs de L'Entrepôt ;

## **DECIDE**

**Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention de partenariat avec l'Association « Culture hors limites », qui définit notamment les spectacles et tarif proposés à l'association pour la saison 2022 - 2023.**

(Martine GALES, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : Vous l'aurez compris, c'est un dispositif complémentaire à celui de « Cultures du Cœur » que nous avons passé sur un Conseil précédent. Y a des questions ou des interventions sur cette délibération ? On passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des absentions ? On l'adopte à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2023\_02\_07**

**MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL - MODIFICATION -  
AUTORISATION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

Le Rapporteur expose :

Pour rappel, la Ville du Haillan a délibéré le 26 juin 2019 pour mettre en place le télétravail. Ce nouveau modèle d'organisation a été testé et éprouvé avec la crise du COVID. Il est apparu nécessaire de revoir les conditions de mise en place afin de proposer plus de souplesse pour répondre à la fois aux besoins des services et aux besoins des télétravailleurs mais en conservant un cadre de référence.

Il est proposé de mettre en œuvre une charte de télétravail commune à l'ensemble des télétravailleurs. Ce projet de charte a été élaboré conjointement avec les télétravailleurs, responsable de services et les organisations syndicales. Le but est de répondre aux enjeux suivants :

- Un enjeu d'attractivité par rapport aux Communes limitrophes et Bordeaux Métropole
- Une action "santé-environnement" prévue dans le plan de mobilité des agents
- Proposer un dispositif de télétravail attractif et équitable ;
- Apporter de la flexibilité dans le télétravail pour s'adapter aux besoins du service et du travail de l'agent, notamment dans les petites équipes.

La nouvelle charte télétravail prévoit notamment d'étendre le télétravail aux agents contractuels sous réserve qu'ils aient 6 mois d'ancienneté. De plus, pour répondre au besoin de souplesse 3 forfaits, sont proposés :

- Forfait fixe : jusqu'à 2 jours fixes par semaine ;
- Forfait flottant : maximum 40 jours flottants par an ;

- Forfait mixte : 1 jour fixe et maximum 40 jours flottants par an.

Cette charte rappelle également que la continuité de service prime sur le télétravail. Le télétravail est une modalité de travail qui peut être amenée à évoluer ou à être supprimée en cas de nécessité de service, les jours de télétravail peuvent être exceptionnellement annulés ou, dans la mesure du possible, reportés à un autre jour de la semaine, à l'initiative ou avec l'accord express du supérieur hiérarchique.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment l'article 133,

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

**VU** le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié, relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

**VU** le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats,

**VU** la délibération n°60/19 du 26 juin 2019 relative à la mise en place du télétravail au sein de la Mairie du Haillan, **VU** l'avis du Comité Technique en date du 20 janvier 2023,

### **DECIDE**

**Article 1 : D'ANNULER et de REMPLACER la délibération n°60/19 du 26 juin 2019 relative à la mise en place du télétravail au sein de la Mairie du Haillan ;**

**Article 2 : D'APPROUVER les nouvelles conditions de mise en œuvre du télétravail à compter du 1er février 2023, à travers la Charte télétravail annexée à la présente délibération.**

(Daniel DUCLOS, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : Avez-vous des questions ? Monsieur VENTRE.

**Eric VENTRE** : Lors du Conseil d'Administration du Centre Social de la Source hier soir, la même délibération a été mise au vote. Malgré nos interrogations quant à la sécurité informatique et l'absence de dédommagement énergétique des bénéficiaires, j'ai voté pour.

Après réflexion et compte tenu de l'ampleur des mesures de sécurité déléguées à Bordeaux-Métropole en matière d'échanges informatiques, je m'abstiendrai de voter cette délibération, sachant que les agents municipaux utilisent leur propre connexion internet.

De plus, au vu des coûts exponentiels de l'énergie, il me semble incontournable d'indemniser les agents bénéficiaires du télétravail pour compenser les charges inhérentes au travail à domicile.

La délibération précise que la mairie ne prendra, en aucun cas, aucun frais d'abonnement Internet, électricité ou téléphone qui restent à la charge de l'agent. Et également, l'usage du téléphone de l'agent me semble abusif s'il n'y a pas de contrepartie.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Concernant le télétravail, et vous l'avez mentionné, ce nouveau modèle d'organisation a été testé et éprouvé avec la crise du Covid. Après deux années pendant lesquelles il a connu un essor spectaculaire, l'heure du bilan a en partie sonné pour ce nouveau mode de travail. Autrefois plébiscité par les salariés, les limites et les inconvénients du télétravail semblent apparaître plus clairement aujourd'hui.

D'après une récente étude, les salariés européens ont un regard de plus en plus critique sur le télétravail. Si les salariés ou les agents perçoivent toujours les avantages du travail à distance comme la fin du trajet domicile-travail, la flexibilité horaires ou la réduction des coûts de transports, la proportion de travailleurs mettant en avant les difficultés liées au télétravail a sensiblement augmenté, la principale source d'insatisfaction étant l'absence de contacts sociaux et le manque d'opportunités de faire du réseau, selon 28% des sondés. Un chiffre qui a doublé par rapport à l'année dernière, comme toutes les autres catégories.

Parmi les difficultés pointées du doigt, on retrouve également la frontière floue entre vie privée et vie professionnelle, l'inadaptation de l'espace de travail et la difficulté de jongler entre activités domestiques, responsabilités professionnelles et respect de la déconnexion.

Dans ce constat, il ne faut quand même pas oublier les avantages non négligeables pour les employeurs qui les a fait rentrer très vite dans ce processus. Nous avons jusqu'à 30% d'économies sur la surface immobilière, les locaux et les dépenses courantes : eau, gaz, électricité. D'ailleurs, il serait intéressant de savoir si vous avez, vous-mêmes, au niveau de la municipalité chiffré les économies réalisées depuis la mise en œuvre du télétravail. Il y a entre 10 et 30% d'augmentation de la productivité et il y a 20% d'absentéisme en moins et une plus grande flexibilité des salariés ou agents.

Dans ce contexte, vous nous demandez d'approuver les nouvelles conditions de mise en œuvre du télétravail au 1<sup>er</sup> février 2023. J'ai plusieurs observations à formuler.

La première, article 2. Je cite : « Les agents travaillant à temps partiel en dessous d'un 80% sont exclus du dispositif. » Permettez-moi de trouver cela particulièrement discriminatoire et à la limite de la légalité. Cela demanderait à être vérifié. Je suppose que ce sont encore des femmes qui seront sacrifiées puisqu'elles occupent en grande majorité des postes administratifs.

Je rappelle qu'être à temps partiel est un temps qu'elles se payent. On ne leur en fait pas cadeau. Elles seront déjà défavorisées lorsqu'elles devront liquider leur retraite par leur temps

partiel pour s'être occupées de leur famille et du fait qu'elles gagnent en moyenne 20 à 25% de moins que les hommes. Nous sommes en plein dans l'actualité sur la réforme des retraites pour laquelle vous manifestez. Vous auriez très bien pu mentionner dans cet accord n'autoriser qu'un jour de télétravail pour les personnes à temps partiel. J'aurais trouvé cela tout à fait acceptable compte tenu de l'organisation des services internes.

En les excluant, alors que nous avons une majorité de femmes dans cette mairie aux postes clés du management, ce n'est pas faire preuve de grande solidarité. Vous pouvez toujours continuer à donner des noms de rues aux femmes si dans notre municipalité, vous pratiquez la discrimination. Je précise que je suis moi-même à temps partiel à 28 heures. Je bénéficie de 2 jours de télétravail comme mes autres collègues de travail à temps complet, alors que mon employeur n'est pas particulièrement progressiste, mais peut-être tout simplement dans la légalité.

Article 4. Vous mentionnez que le télétravail peut intervenir sur des demi-journées. Cela est pour le moins totalement contradictoire avec le souci d'économie d'énergie, d'émission de gaz carbonique de votre politique de développement durable. Cette possibilité de demi-journée sera-t-elle demandée par l'encadrement car elle ne présente aucun intérêt sinon plus de contrainte pour l'agent ? Je pose la question. Cela peut être un désir de l'équipe managériale de dire : « Il me faut quelqu'un cet après-midi. », mais cela ne représente aucun intérêt, sinon plus de contraintes pour l'agent qui va devoir venir travailler et donc dépenser son transport.

Article 4. Alinéa C. Il est mentionné que l'agent doit être totalement joignable sur son portable. L'agent doit faire le transfert d'appels de sa ligne professionnelle sur son téléphone portable. C'est contraire au Code du travail. Le téléphone est un objet personnel, privé, payé par son utilisateur. Vous disposez de la messagerie mail ou de Teams qui se fait dans toutes les entreprises pendant les horaires de travail ou vous fournissez un téléphone professionnel pour joindre l'agent. Je rappelle que l'employeur doit fournir les moyens de travail à ses salariés ou agents.

Article 5. Règles à respecter en matière de sécurité du système d'information et de protection des données. Il est précisé que la mise en œuvre du télétravail nécessite une attention accrue au respect des règles en matière informatique. Seul l'agent peut utiliser le matériel mis à disposition par la collectivité. Ces règles pour moi sont totalement compréhensibles et justifiées. Nous avons quelques exemples de pénétration des réseaux qui ont mis à mal des entreprises et administrations.

Mais article 10, il est mentionné que l'autorité territoriale pourra autoriser l'utilisation de l'équipement personnel de l'agent lorsqu'il est en télétravail sur des jours flottants ou accordés temporairement en raison d'une situation exceptionnelle. Il me semble que c'est contradictoire avec les mesures de sécurité informatique. Peut-être que l'utilisation de son portable personnel pourrait se faire pour un type d'activités et dans ce cas, pour quelles activités ? J'aimerais bien avoir l'avis de M. TROUILLOU qui est conseiller en charge de l'informatique et qui, je suppose, a dû être éventuellement saisi de cette question.

Et pour terminer, la mesure qui, j'ose le dire, me scandalise le plus dans cet accord est le fait que vous mentionnez clairement, article 10 : « La collectivité ne prendra pas à sa charge tout ou partie des coûts liés aux abonnements personnels de l'agent : électricité, eau, gaz, Internet, etc. »

Vous ne devez pas ignorer que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, les agents publics des trois Fonctions Publiques peuvent bénéficier d'une indemnité contribuant au remboursement des frais engagés en raison du télétravail. Le montant du forfait est fixé à 2,88 € par journée de télétravail. C'est le décret n° 2021-1123 du 26 août 2021.

Donc, je demande solennellement que pour le prochain Conseil Municipal, vous prévoyiez une délibération qui aille dans le sens de ce que défendent les municipalités qui se réclament de gauche. Des Communes de gauche attribuent déjà ces indemnités. Exemple : Mérignac. Je suppose qu'ici, il doit y avoir des élus de la majorité en télétravail qui bénéficient de ces indemnités. Moi-même encore, je suis à 2,78 € par jour. Ne pas avoir la volonté d'attribuer ces mêmes indemnités à des personnes qui sont à des salaires pour la majorité en catégorie C, ce qui rend, et vous l'avez déjà souligné, Madame, nos Communes peu attractives, est purement injuste et scandaleux. Je pense que Monsieur BOUSQUET a largement mentionné la situation budgétaire de la Ville que pour 20 personnes, parce que ce ne sont que 20 personnes qui sont concernées par le télétravail, c'est une somme qui sera bien dérisoire au regard de l'ensemble des budgets investis. Je vous remercie.

**Andrea KISS** : Je vais vous demander de bien vouloir raccrocher Madame VASQUEZ pour que je puisse donner la parole à Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Merci. Je ne serai pas très long. J'ai quelques remarques à faire, étant intervenu dans la mise en œuvre de la charte de différentes entités dans le cadre de mes compétences qui sont anciennes puisque j'avais rédigé déjà à l'époque où Charles PASQUA était Ministre de l'Intérieur. Il avait eu des modalités et des réflexions sur le télétravail, à l'époque. Les modalités de mise en œuvre étaient beaucoup plus complexes qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, cela se décrète éventuellement comme ça.

J'attire en effet l'attention, et je vais rebondir sur ce que disait M. VENTRE tout à l'heure, sur l'aspect dédommagement par rapport au télétravailleur, mais j'aimerais aussi que l'on ait un raisonnement beaucoup plus assidu sur l'aspect sécuritaire au niveau logiciel, au niveau informatique et ça c'est essentiel de le prendre en considération et l'aspect ergonomie aussi puisqu'un télétravailleur peut négliger, comme je l'ai constaté sur Paris, peut négliger ses conditions de travail lorsqu'il décide de télétravailler à son domicile.

**Andrea KISS** : Monsieur ROUZE, vous vouliez intervenir ?

**Philippe ROUZE** : Si, ce soir, il y avait un débat sur le télétravail, je reprendrais beaucoup d'arguments d'Erika ou d'Hervé sans problème. Ce soir, ce n'est pas un débat sur le télétravail que l'on a. Ce soir, c'est de valider des modalités qui ont été votées à l'unanimité par le Comité Technique. Parce que je suis militant syndical et parce que je respecte cette institution, les élus de la France Insoumise voteront cette délibération.

**Andrea KISS** : Très bien. Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Ecoutez, je veux bien que l'on puisse se reposer sur ce qui a été voté par les organisations syndicales. Très bien. Comme si les organisations qui ont signé, il fallait leur donner un blanc-seing. Elles ne sont pas infaillibles, Monsieur ROUZE, vous le savez bien. Suivant les organisations, suivant le temps, suivant la disponibilité, elles peuvent commettre des erreurs. D'ailleurs, n'en commettons-nous pas nous-mêmes ? Et rien ne nous empêche, quand on se dit progressiste, et je pense que la France Insoumise....

**Bruno BOUCHET** : ...se rêve...

**Erika VASQUEZ** : ...se rêve progressiste. Merci Monsieur BOUCHET.

**Philippe ROUZE** : ...et révolutionnaire.

**Erika VASQUEZ** : Encore plus révolutionnaire. Cela me plaît encore plus... Rien ne nous empêche de proposer mieux que les organisations syndicales. Je vous le rappelle, il y a des Communes de gauche où d'autres organisations syndicales ont porté les indemnités, ont porté l'utilisation du téléphone professionnel, etc.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ, il faut raccrocher. Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Juste un mot parce que les chartes qui ont été rédigées l'année dernière par les organisations syndicales, les entreprises, les dirigeants ont été révisées systématiquement parce qu'ils se sont bien rendu compte à la mise en œuvre qu'il y avait des corrections et des choses à rajouter. Cela a été fait récemment avec une grande société française, la plus ancienne d'ailleurs, pour ceux qui veulent aller le voir.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Je voudrais rebondir sur ce que dit M. BONNAUD justement puisque, effectivement, il s'agit de voter sur des modalités. Je rappelle qu'il y a eu de nouvelles lois qui ont concerné les territoriaux et notamment sur les indemnités. Pourquoi ne pas utiliser ces possibilités-là et ce qui a été permis dans le cadre de la loi ?

**Andrea KISS** : Je vais laisser Monsieur DUCLOS vous répondre et je vous apporterai aussi quelques informations.

**Daniel DUCLOS** : Je crois que ce qui va nous séparer dans la réflexion et dans l'analyse, c'est qu'il ne faut pas confondre les entreprises qui bénéficient du télétravail de leurs salariés et qui l'imposent peu ou prou à leurs salariés, et des collectivités locales comme la nôtre qui offrent l'avantage du télétravail à un certain nombre de salariés qui le demandent.

Par exemple, nous, ce que nous avons voulu, avec les organisations syndicales, c'est rétablir un peu d'équité entre ceux qui bénéficient du télétravail, c'est-à-dire, vous le disiez tout à l'heure, qui gagnent sur leur temps, sur leurs déplacements, par rapport à tous les autres salariés qui ne le peuvent pas parce que c'est leur métier. Un jardinier ne peut pas télétravailler. Pourquoi ne pourrait-il pas bénéficier de cet avantage et en plus, recevoir une indemnité, qui est quand même très minime.

Donc, ce n'est pas une question d'argent, c'est une question d'équité entre les salariés qui a été discutée avec les syndicats et je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas, dans cette enceinte, remettre en cause la décision qui a été prise librement par les syndicats représentatifs à la Ville du Haillan.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ et puis après, on essaiera d'avancer...

**Erika VASQUEZ** : Nous pourrions avoir un débat très long sur le télétravail. Je vous rappelle simplement, Monsieur DUCLOS, que vous ne devez peut-être pas avoir une méconnaissance des entreprises privées, mais la plupart des entreprises privées n'obligent pas nécessairement leurs salariés à télétravailler. C'est un accord, parce qu'il y a eu la prise en compte des problématiques psychologiques, des problèmes d'isolement et tout cela, l'employeur dans les

entreprises privées, l'a pris en compte. Il n'est nullement mentionné que le télétravail soit une mesure obligatoire imposée par l'employeur. C'est un accord qui se fait entre l'employeur et le salarié et qui a été mis en place dans le cadre du Covid.

Cette mesure a effectivement pris de l'ampleur parce que chacune des deux parties a quelque part eu des intérêts dans le cadre du télétravail. Le fait que les organisations syndicales aient pu à un moment donné abonder dans ces modalités de télétravail, ce n'est pas un blanc-seing. On peut bien plus améliorer ou être beaucoup plus dans l'égalité que ce qui se fait à l'heure actuelle, tout simplement. Je ne vois pas pourquoi je refuserais à des salariés qui utilisent à leur domicile l'énergie, l'eau, le gaz, ce qu'ils vous économisent. Je vous donnerai les chiffres, Monsieur DUCLOS, de ce que mon entreprise a économisé avec le télétravail sur tous les fluides. Je vous les transmettrai au prochain Conseil Municipal. Vous serez étonné.

**Andrea KISS** : Monsieur BONNAUD et ensuite, j'aimerais bien que l'on puisse vous répondre.

**Hervé BONNAUD** : Je ne serai pas long. J'ai entendu M. DUCLOS adosser le mot télétravail à avantage. Il faut bien préciser que c'est une modalité. Le télétravail n'est pas un avantage.

**Andrea KISS** : Monsieur LAINEAU. Madame VASQUEZ, je crois que vous êtes beaucoup intervenue. On va peut-être avancer un petit peu, si vous le voulez bien. Monsieur LAINEAU.

**Régis LAINEAU** : Je vais parler au nom de ce que je représente aujourd'hui qui est le Parti Communiste Français. Je vais quand même dire une chose, c'est que quand la délibération s'est présentée quand j'étais dans le groupe majoritaire, je me suis effectivement posé la question sur un certain nombre de choses par rapport à ce que j'ai lu sur la réglementation, et ma première question qui a été posée, c'était de dire : « Est-ce qu'aujourd'hui, les organisations syndicales de la Commune sont d'accord avec ce texte ? » La réponse qui m'a été donnée a été oui. Je ne vois pas à quel titre et au nom de quoi je pourrais à un moment donné, en tant que défenseur aussi des agents et des salariés, revenir sur quelque chose qui a été acté. Donc, je voterai pour cette délibération.

**Andrea KISS** : Merci. Pour répondre un peu en vrac à vos interpellations, je me permets de vous rappeler qu'aujourd'hui, la collectivité n'impose en aucun cas aux agents de télétravailler. C'est bien sur la base du volontariat que cela se fait aujourd'hui et la plupart de nos agents qui ont besoin d'être joints bénéficient d'un téléphone professionnel.

La deuxième chose, concernant l'indemnité, curieusement ce sont les syndicats qui nous ont dit qu'ils trouvaient particulièrement injuste que les télétravailleurs touchent une prime de 60 € par an alors que ceux qui sont obligés de payer l'essence pour venir tous les jours parce qu'ils ne peuvent pas télétravailler, ne percevaient rien. Donc, l'équité peut se positionner à plein d'endroits différents.

Troisième point, faire du télétravail ne fait faire aucune économie à la collectivité. Je dirais même que ça lui coûte plutôt plus cher qu'autre chose. C'est donc bien une faculté que l'on laisse aux agents et qui n'est en aucun cas obligatoire.

Concernant le fait que les salariés qui sont à moins de 80% en termes de temps de travail n'aient pas le droit au télétravail, c'est relativement normal. Si vous êtes à 80%, vous pouvez bénéficier du télétravail, mais en dessous, si vous êtes à 50%, cela veut dire que déjà, la moitié du temps, vous n'êtes pas dans la collectivité. Et là-dessus, sur la moitié du temps, vous voudriez en plus que l'on rajoute 2 jours de télétravail ? Cela veut dire que quelqu'un qui

travaille à mi-temps viendrait travailler en tout et pour tout physiquement une demi-journée par semaine.

Ça clairement, ce n'est pas gérable du tout, ce n'est pas possible. Nous avons des missions de service public à rendre et je ne peux pas faire en sorte que des agents ne soient pas là 85% du temps. Cela pose des questions de services que l'on rend à la population. Cela pose aussi des questions managériales parce que je ne vois pas comment vous arrivez à créer une dynamique d'équipe lorsque vos agents ne sont jamais là.

Concernant la demi-journée de télétravail, cela répond à une problématique très spécifique. Le cas typique, c'est un agent qui peut bénéficier du télétravail et qui, par exemple, se rend à une réunion à Bordeaux Métropole à Mériadeck sur une grosse demi-journée. Plutôt que de faire revenir cet agent ici sur son lieu de travail, on va l'autoriser à rentrer chez lui et à se mettre en télétravail sur la demi-journée en question. L'inverse peut être vrai aussi : il télétravaille chez lui le matin, il se rend à la réunion où on lui a demandé de représenter la collectivité et ensuite, il rentre à la maison le soir.

En ce qui concerne l'utilisation du matériel personnel, ça a été des cas tout à fait exceptionnels, en particulier pendant la crise Covid et, malheureusement, c'est susceptible de revenir à n'importe quel moment. Pour autant, là aussi, cela reste tout à fait exceptionnel.

Enfin, je vous rappelle que cela concerne en tout et pour tout seulement 25 agents, c'est-à-dire même pas 10% de notre effectif aujourd'hui et que oui, clairement, c'est sur la base du volontariat, mais que c'est aussi un argument pour pouvoir attirer un certain nombre d'agents à qui cela permet d'avoir un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Cela ne veut pas dire que pendant que l'agent télétravaille, il s'occupe de ses enfants parce qu'on l'a vu pendant le Covid, malheureusement. On avait des agents qui faisaient des visios avec les gosses et le doudou. Non, ce n'est pas possible. Ce n'est ça le télétravail. Le télétravail, c'est : je vais déposer mes enfants à l'école, je rentre, je suis disponible pour mon employeur et j'exécute la mission en question. Ensuite, je me mets en pause déjeuner, je retravaille et le soir, je peux aller récupérer mes enfants à l'école à partir du moment où j'ai fini ma journée de télétravail.

Donc, c'est dans ce sens-là que cela permet une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, en s'évitant de longs trajets puisqu'on sait que l'on a certains de nos agents qui ont été obligés de s'expatrier un peu loin parce que les prix sur la Métropole aujourd'hui sont à la limite de la décence.

Je vous le répète, on a au sein du Comité Social Territorial quatre représentants syndicaux. Une moitié représente la CGT, l'autre moitié la CFDT et ce sont eux qui étaient demandeurs de ces dispositifs et je vous rappelle quand même qu'ils ont apprécié dans cette nouvelle charte du télétravail toutes les améliorations que nous avons pu apporter, notamment l'assouplissement avec le forfait fixe, avec le forfait flottant, etc., etc.

Je pense que l'on peut faire confiance aux organisations syndicales et de toute façon, ce n'est pas gravé dans le marbre. On remettra l'ouvrage sur le métier dans un an, dans deux ans et on l'adaptera si nécessaire. Cela ne pose aucun problème. Pour l'instant, nous avons déjà tiré un premier bilan de cette première phase de télétravail. Nous avons apporté des améliorations, nous avons fait des ajustements et il y en aura sans doute d'autres parce qu'il est très probable que les modalités de télétravail vont encore évoluer.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ et après on va passer au vote.

**Erika VASQUEZ** : Suite aux éléments que vous venez de fournir, je m'inscris encore une fois en faux par rapport aux propos sur le temps partiel. J'ai signalé que je pouvais comprendre que 2 jours pouvaient représenter un problème. J'ai même indiqué que j'aurais compris qu'un jour soit possible. Je n'ai pas imposé les 2 jours de télétravail. Vous l'avez présenté comme si c'était un dogme que je vous avais imposé les deux jours. Pas du tout. Donc, je reviens sur ça.

Et puis, je le réitère une nouvelle fois, je suis dans une organisation syndicale, je fais mon travail de syndicat. Là, je suis une élue et je travaille sur du politique. Cela n'a rien à voir. Et le fait qu'à un moment donné vous puissiez systématiquement me donner les éléments des organisations syndicales, je les prends en compte, mais je vous le dis, je n'ai pas à leur donner un blanc-seing. Elles peuvent parfaitement commettre des erreurs, ne pas avoir l'évaluation exacte de la situation. Qui plus est, suivant les Communes, elles votent toutes différemment. La preuve, c'est qu'ici, vous avez deux éléments au Conseil Municipal qui vont voter, pourtant en étant dans le même parti, sur deux choses différentes. Vous voyez, nous ne sommes pas à une contradiction près.

**Andrea KISS** : Dont acte. Je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Un vote contre. Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Et donc, notre nouvelle charte est adoptée.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 29**

**-CONTRE : 1 Erika VASQUEZ**

**-ABSTENTIONS : 2 Eric VENTRE et Bruno BOUCHET (Ambition pour Le Haillan)**

**La délibération est adoptée.**

**Délibération n°D2023\_02\_08**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BORDEAUX TECHNOWEST  
- AUTORISATION**

**Rapporteur : Benoit VERGNE**

Le Rapporteur expose :

Créée en 1989, l'association Bordeaux Technowest a pour objet de contribuer à transformer la connaissance universitaire et industrielle en produits et services performants, créateurs de valeur ajoutée, à travers la création, le développement et l'implantation d'entreprises innovantes.

Pour mener à bien cette mission, elle s'emploie notamment à favoriser la diffusion technologique et la création d'activités innovantes, à soutenir le développement économique des Communes adhérentes par une démarche active d'accompagnement des entreprises émergentes et élargie à l'échelle du bassin d'activités et d'emplois, à mobiliser un tissu

économique dense et diversifié par une animation économique de proximité, à impulser des actions nouvelles en faveur de l'emploi et du développement économique, notamment dans les domaines de l'Aéronautique Spatial-Défense (ASD) et des éco-activités.

Cette mission est menée en lien avec Bordeaux Métropole et les structures publiques chargées du développement économique.

Au Haillan, outre les liens et échanges réguliers avec l'association Bordeaux Technowest sur les projets phares du développement économique de la Commune, ce partenariat se traduit notamment par le déploiement de la démarche d'écologie industrielle territoriale ZIRI, sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroparc (OIM Bordeaux Aéroparc) au Haillan, afin de développer un réseau d'entreprises qui mettent en commun des ressources afin de réduire leur impact environnemental.

La convention de partenariat triennale entre Bordeaux Technowest et la Ville du Haillan étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022, il est proposé de reconduire ce partenariat dans les termes du projet de convention tel que présenté en annexe.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** les statuts de l'association Bordeaux Technowest ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de poursuivre son partenariat avec Bordeaux Technowest ;

### **DECIDE**

**Article 1 : D'APPROUVER la convention de partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025, telle qu'annexée à la présente délibération ;**

**Article 2 : D'AUTORISER Madame La Maire à signer ladite convention ainsi que tous autres documents y afférents.**

(Monsieur Benoît VERGNE, rapporteur présente le dossier)

**Andrea KISS** : Parfait. Monsieur VENTRE.

**Eric VENTRE** : Monsieur VERGNE, lors de la commission 2 du 30 janvier, il nous a été précisé que le nombre de bénéficiaires de la convention de soutien des activités économiques était de 8 adhérents pour la seule Commune du Haillan.

La subvention de fonctionnement versée par la Commune étant de 14 200 € pour 2023, pouvez-vous nous indiquer le nombre de salariés des entreprises adhérentes ?

**Andrea KISS** : Je passe la parole à Monsieur VERGNE.

**Benoît VERGNE** : Au niveau de la question telle que vous l'avez présentée, je n'ai pas tout compris. Au niveau de la convention, concernant les bénéficiaires de la convention, il ne s'agit pas d'une convention avec les entreprises qui est passée. Il s'agit d'une convention avec Bordeaux Technowest et ZIRI n'est qu'un exemple des sujets qui sont abordés avec Bordeaux Technowest. Il ne s'agit que d'un exemple concret et je pense l'avoir dit dans mes propos.

Pour essayer de répondre à votre question, sur le nombre d'entreprises qui ont entrepris cette démarche ZIRI, elles sont effectivement au nombre de 8 sur un nombre d'entreprises total de 20 entreprises, qui concernent un périmètre restreint puisque c'est une phase de test encore sur la zone de Mérignac Phare, le Haillan-Morandière principalement. Donc, on peut avec un calcul rapide se dire qu'il y a 12 entreprises sur le tissu économique représenté par Mérignac qui est quand même une des Communes avec le tissu économique le plus développé de Gironde même on peut dire, on peut aller au-delà de la Métropole, et 8 entreprises au Haillan, contre 12 pour Mérignac, sur un total de 20 entreprises. C'est quand même un résultat qui n'est pas trop mal.

Au niveau du nombre de salariés concernés, c'est une information dont je ne dispose pas pour vous la donner de façon précise et j'aime bien en général être précis dans les éléments que j'avance. Je peux vous donner le nom des entreprises qui sont adhérentes si c'est un sujet qui vous intéresse.

Pour compléter mon propos, je peux vous donner les autres missions de Bordeaux Technowest sur la Commune par exemple. Donc, ces 14 200 € ne sont pas alloués au projet ZIRI à proprement parler. C'est beaucoup plus large. Je vous rappelle que l'objectif de l'association est quand même assez large et que son objet est bien de favoriser l'implantation d'entreprises innovantes sur le territoire. Il y a du travail qui est fait dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroparc. Il y a des commissions de développement économique auxquelles participe la chargée de mission de la Commune et un représentant de Bordeaux Technowest. Il y a des synergies qui sont mises en place pour l'implantation d'entreprises qui sortent de la pépinière puisque Bordeaux Technowest est quand même une des technopoles les plus importantes de France.

Vous le voyez, on est vraiment sur des rayonnements qui dépassent largement la Commune du Haillan et qui profitent à notre territoire.

**Andrea KISS** : Exactement. Est-ce que la réponse vous convient ? Ce ne sont pas 8 entreprises qui sont concernées, mais bien plus que cela potentiellement.

Ce que l'on peut ajouter, c'est que le lancement de ZIRI est tombé un peu à une mauvaise période puisque cela a démarré au moment où il y a eu la crise sanitaire et que le travail de « recrutement » de ces entreprises est quand même relativement long puisqu'il s'agit d'aller faire du porte-à-porte, d'expliquer le dispositif, il faut que les entreprises réfléchissent et cela ne se fait pas de manière aussi spontanée que cela. L'ambition est d'avoir beaucoup plus d'entreprises qui adhèrent au dispositif ZIRI et d'élargir d'ailleurs le périmètre géographique puisqu'il est question d'aller jusqu'à quasiment Saint Médard.

**Benoit VERGNE** : Oui, c'est cela. Il y a autre chose. Il y a des difficultés également sur les emplois et les missions. Aujourd'hui, il y a des difficultés de recrutements. C'est dire que la subvention ne suffit pas à participer au financement décent d'un poste puisque les candidats se font rares sur le poste d'animateur de la zone.

**Andrea KISS** : Je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? On l'adopte à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2023\_02\_09**

**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE –  
MODIFICATION - AUTORISATION**

**Rapporteur : Anne GOURVENNEC**

Le Rapporteur expose :

La Ville du Haillan porte une politique ambitieuse d'accueil du jeune enfant en lien étroit avec ses partenaires institutionnels et avec l'ensemble des acteurs du territoire. Afin de mettre en place cette politique publique, la Ville du Haillan soutient notamment le fonctionnement de deux structures d'accueil de jeunes enfants municipales, « Les Copains d'Abord » et « La Ribambelle » et une crèche familiale regroupant des assistantes maternelles.

Les règlements de fonctionnement des structures d'accueil de jeunes enfants, intégrés dans chaque projet d'établissement, sont le reflet du fonctionnement et sont garants du respect des règles tant pour les familles que pour la Ville.

Suite à la réforme petite enfance de 2021, et de l'évolution de la réglementation, il convient d'adapter les règlements, en insérant notamment le rôle du référent santé et accueil inclusif, l'accueil en surnombre, les enquêtes « filoué » de la CAF (base de données statistiques permettant de dénombrer et connaître les enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant), ainsi que l'accès au portail CAF de la C.D.A.P (Consultation des Données Allocataires par les Partenaires) pour les ressources des familles.

Par ailleurs, il est proposé une modification des conditions de déduction de jours de facturation en incluant certaines situations familiales particulières.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**VU** la délibération n° 6/19 du 13 février 2019 relative à la modification des règlements de fonctionnement des structures « Petite enfance » ;

### **DECIDE**

**Article unique : D'APPROUVER les nouveaux règlements de fonctionnement pour les structures municipales d'accueil « Petite enfance », à savoir les crèches « Les Copains d'Abord » et « La Ribambelle » ainsi que la crèche familiale.**

(Anne GOURVENNEC, rapporteur, présente le dossier)

**Andrea KISS** : Merci beaucoup. Il faudrait que vous raccrochiez Madame GOURVENNEC pour que je puisse donner la parole à Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Concernant ces modifications, il y en avait deux qui m'ont interpellée, c'est l'accueil en surnombre et la mise en place de ce référent santé, accueil et accueil inclusif.

L'accueil en surnombre, pourquoi ? Parce qu'effectivement, on sait le travail qui peut être difficile dans ces structures. L'enfant est au cœur du dispositif d'accueil, de bienveillance et je me suis posé la question de savoir si les personnes qui travaillent sur ce Centre ne seraient pas pénalisées par des enfants supplémentaires, c'est-à-dire de pénibilité. On sait que ce sont des personnes qui doivent beaucoup porter, il y a les cris... Madame GOURVENNEC m'a rassurée en précisant que de toute façon, cet accueil en surnombre ne pouvait pas dépasser la capacité de 100%. Au moins, c'est une précision.

Par contre, sur le référent santé, je n'arrive pas à comprendre. La plupart des structures, que ce soit Les Copains d'Abord, ont une Directrice qui est infirmière puéricultrice qui est habilitée à pouvoir donner toutes les prescriptions ou tous les conseils inhérents aux handicapés, aux parents, etc. Vous en avez une autre qui est infirmière à la crèche familiale et vous avez une infirmière qui est embauchée sur La Ribambelle.

Donc, pourquoi à un moment donné cette nécessité de référent ? Je suis allée me renseigner malgré tout et en plus, ce poste de référent était exercé avant par un médecin. Il est de plus en plus difficile de trouver des médecins pour pouvoir venir pratiquer dans nos structures. Donc, l'Etat a mis en place cette possibilité d'avoir ce référent santé qui peut être tenu par une infirmière.

Ma question est : pourquoi est-ce que ce n'est pas un poste qui peut être tenu par les Directrices déjà infirmières puéricultrices ou l'infirmière qui est déjà en poste à La Ribambelle ?

**Anne GOURVENNEC** : C'est suite à la réforme de la petite enfance en 2021. Le RSAI est obligatoire. Du coup, les Directrices sont des puéricultrices et doivent occuper 75%. Elles ne peuvent pas être à la fois RSAI et Directrices. Notre infirmière qui était à La Ribambelle se partage les trois structures. Elle fait 20% de RSAI à la crèche Les Copains d'Abord, à La Ribambelle. Elle partage son temps. Ce n'est peut-être pas l'idéal, mais c'est pratique pour nous. Cela a un coût supplémentaire suite à cette réforme. On nous impose de plus en plus des contraintes, mais on n'a pas l'argent qui va avec. On n'a pas le choix.

**Andrea KISS** : Comme d'habitude. Est-ce que c'est plus clair pour vous, Madame VASQUEZ ? Très bien.

**Erika VASQUEZ** : Je prends en compte les observations qui sont transmises. Cela me semble toujours particulièrement étonnant. Je le comprends plutôt dans le sens où, comme c'étaient des médecins qui devaient assurer des suivis médicaux, il n'y en a plus et donc, vous le disiez très justement, une nouvelle fois, il faut embaucher...

**Anne GOURVENNEC** : Il y a toujours le médecin, mais il va faire moins d'heures. On a toujours conservé notre médecin. Ce n'était pas obligatoire, mais on a préféré garder notre médecin quand même parce qu'il est très difficile de recruter un médecin et on a conservé quelques heures et on a notre infirmière qui est avec et qui fait le dialogue avec les familles,

les professionnels aussi des crèches, pour discuter des questions de santé et du handicap de l'enfant.

**Andrea KISS** : Je vous propose que l'on passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? On l'adopte à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°D2023\_02\_10**

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES D'INSERTION DE TECHNOWEST (ADSI TECHNOWEST) - AUTORISATION**

**Rapporteur : Régis LAINEAU**

Le Rapporteur expose :

La Ville du Haillan, dans un souci constant des personnes les plus vulnérables, adhère au PLIE Technowest depuis de nombreuses années. Cette adhésion, combinée à des actions et services portés au quotidien, notamment via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), traduit une volonté politique forte en matière d'insertion des personnes en difficulté, en les accompagnant de façon renforcée dans leur retour à l'emploi.

Parallèlement à cette offre d'accompagnement, la Ville mène une politique de ressources humaines ouverte aux publics en situation d'insertion, que ce soit par l'accueil régulier de stagiaires en immersion professionnelle ou par le recours ponctuel, lorsqu'elle en a besoin pour assurer ses missions de service public, à du personnel non permanent par le biais de Contrats à Durée Déterminée (CDD). Elle fait parfois appel à des participants PLIE pour assurer ces missions, par exemple dans le cadre du dispositif de Parcours Emploi Compétences (PEC).

La Ville du Haillan considère qu'il s'agit d'une opportunité pour embaucher des personnes éloignées de l'emploi et les conduire, par le biais d'une mise en emploi accompagnée d'un tuteur assurant un transfert de savoir-faire, vers un retour à l'emploi durable. Elle souhaite, autant que possible, s'appuyer sur l'expertise du PLIE et de l'ADSI Technowest en matière d'accompagnement dans cette perspective.

En 2022, trois participants PLIE ont été mis en situation de travail au sein des services municipaux et l'ADSI Technowest souhaite pouvoir valoriser ces parcours en poursuivant, pour l'année 2022, le conventionnement mis en place annuellement depuis 2019. Le projet de convention de partenariat annexé vise à préciser les modalités de mise en œuvre de cette collaboration.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** la convention de partenariat entre la Ville du Haillan et l'association ADSI Technowest pour la période 2021-2023 précisant les objectifs communs et le mode de collaboration de la Ville du Haillan et de l'ADSI Technowest ;

**CONSIDERANT** qu'il est de l'intérêt de la Commune d'accompagner les participants PLIE travaillant pour elle dans le cadre de Parcours Emploi Compétences (PEC) ou de contrat à durée déterminée (CDD) de façon renforcée, de s'appuyer pour cela sur le savoir-faire du PLIE en la matière et, par conséquent, de préciser son partenariat avec l'ADSI Technowest à cette fin ;

**DECIDE :**

**Article unique : D'AUTORISER Madame La Maire à signer la convention avec l'ADSI Technowest pour la mise en œuvre de ces accompagnements, telle que détaillée en annexe, ainsi que tous avenants se rapportant à cette convention.**

(Régis LAINEAU, rapporteur, présente le dossier).

**Andrea KISS** : Merci. Avez-vous des questions sur ce beau dispositif ? Monsieur BONNAUD.

**Hervé BONNAUD** : Juste une question et je renouvelle la question que j'avais posée lors de la commission n° 2, à savoir, quand vous faites état que trois personnes avaient retrouvé un poste et j'aurais voulu savoir au global, combien de personnes avaient retrouvé un poste, sans remettre le cause le dispositif pour lequel nous allons voter pour.

**Régis LAINEAU** : Il y a plusieurs aspects. Il y a ce que l'on fait en direct au niveau de la Commune. Quand je parlais des chantiers d'insertion, ce que je peux dire, c'est que nous avons fait, à l'heure d'aujourd'hui, trois chantiers d'insertion. A chaque fois, c'est environ six personnes. La totalité des personnes - puisqu'on les suit régulièrement et on les rappelle pour savoir où elles en sont – la totalité des personnes a retrouvé un emploi ou une formation qualifiante. C'est l'un ou l'autre.

Par contre, la convention dont on parle concerne des personnes en situation très éloignée de l'emploi par le biais du PLIE. Il faut savoir qu'en 2022, 38 personnes du Haillan ont été accompagnées par le PLIE et 17 pour l'instant ont retrouvé un emploi. Ce processus est un processus assez long parce que quand on parle d'insertion, ce sont quand même des gens qui sont très très éloignés de l'emploi. Il faut revenir régulièrement à des bases et je vais même dire apprendre à se lever le matin. Parfois, c'est le sujet. Il faut savoir qu'aujourd'hui, sur les 38 personnes du Haillan, de l'année 2022, qui ont été accompagnées par le PLIE, pour l'instant on en a 17 qui ont retrouvé un emploi.

On peut parler des chiffres, mais pour moi, ce n'est pas la quantité qui est importante, c'est la qualité que l'on y met. Je serais tenté de dire que si même on arrivait à en sauver un, ce serait top. Là, on en a sauvé un peu plus.

**Andrea KISS** : Je crois que la question de M. BONNAUD en commission était d'agglomérer les chiffres à l'ensemble de l'échelle du PLIE dont nous dépendons, de tout le dispositif, mais qui concerne les autres Communes aussi. Pas que le Haillan. Je crois que c'est ça.

**Régis LAINEAU** : Là, je ne parle que du Haillan.

**Andrea KISS** : On demandera à l'ADSI de nous donner cela parce qu'effectivement le périmètre est assez grand. C'est vraiment tout le grand quadrant Nord-Ouest. Cela déborde même sur le Médoc. Monsieur ROUZE.

**Philippe ROUZE** : Juste une précision sur ce partenariat avec le PLIE. Quand on demande des chiffres globaux, il faut savoir qu'il y a des Communes adhérentes qui jouent le jeu comme le Haillan, c'est à dire qu'il y a des prescriptions vers le PLIE. D'autres Communes qui sont adhérentes et qui ne jouent pas le jeu parce qu'au moment présent, elles n'en trouvent peut-être pas l'utilité. Elles restent quand même adhérentes. Donc, il faut ramener cela proportionnellement à l'impulsion que donnent les Communes vers ce processus.

**Andrea KISS** : On essaiera quand même de vous donner le global. On sollicitera l'ADSI. Je vous propose que nous passions au vote. Y a-t-il des votes contre cette convention de partenariat ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

**Mise aux voix, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :**

**-POUR : 32**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Andrea KISS** : Nous avons épuisé l'ordre du jour, mais nous avons, comme je vous l'indiquais en début de Conseil, 10 questions orales qui nous ont été posées par Messieurs VENTRE, BOUCHET et Mme VASQUEZ.

Je vous rappelle que le dispositif est le suivant. Vous nous avez fait parvenir les questions par écrit dans les délais. Donc, nous les avons inscrites. L'auteur de la question pose sa question en moins de 2 minutes. Un des élus qui a été désigné pour cela vous répond. Ensuite, vous pouvez reprendre la parole pour 5 minutes, mais uniquement la personne qui a posé la question et ensuite, nous avons un droit de réponse. Ensuite, c'est terminé.

Au total, l'ensemble des questions-réponses ne peut pas dépasser 1 heure. Si nous n'avions pas répondu dans les temps, à ce moment-là, les questions restantes seraient repoussées au prochain Conseil du mois d'avril. Madame DUFRAIX, vous avez demandé la parole. C'est à quel sujet ?

**Aurélié DUFRAIX** : Je tiens à m'excuser, mais il va falloir que je m'en aille et donc, je n'assisterai pas aux questions-réponses.

**Andrea KISS** : On note que vous quittez la salle à ce moment-là. Très bien. Parfait.

*(Mme DUFRAIX quitte la salle à 21h05)*

**Andrea KISS** : La première question nous a été posée par M. VENTRE. Je vous demande de la lire et c'est Éric FABRE qui y répondra.

**Eric VENTRE** : Comme précédemment évoqué, nous vous avons questionnés sur les mesures sécuritaires observées et appliquées lors du transport des élèves de la Commune.

Pouvez-vous nous indiquer l'état de formation requise auprès des encadrants pour les modalités d'évacuation du bus ? Quid du suivi des formations en cas de changement des encadrants ?

En matière de sécurité, avez-vous pris en compte la nécessité de signaleurs pour favoriser la traversée des rues à l'entrée et à la sortie des classes ?

**Eric FABRE** : Pour vous amener des éléments de réponse, dans les bus, nous sommes toujours à 2 animateurs par bus. C'est un choix que nous avons fait, ce n'est pas le cas partout, mais nous sommes à 2 animateurs par bus. Je tiens à vous le rappeler. Il peut arriver que parfois, les conditions fassent que l'on n'en ait qu'un. Si vous me dites que parfois on n'en a eu qu'un, cela peut arriver. Je peux l'entendre, mais c'est exceptionnel. Ils sont chargés de la sécurité des enfants et de vérifier que le chauffeur est apte à conduire.

L'évacuation du bus doit se faire sous la consigne du chauffeur de bus, article 11 du règlement de fonctionnement du transport scolaire voté en février 2021. Les animateurs sont formés de plus en plus en PSC1 ou secouriste du travail, même si ce n'est pas encore le cas de tous, je vous le concède.

Le déploiement de la formation est en cours et les agents au contact des enfants sont identifiés prioritairement sur ces formations. Quand il y a des changements d'animateurs, le responsable des différentes structures redonne les consignes aux animateurs qui seraient chargés d'être dans le bus. On n'envoie pas un animateur qui ne l'a jamais fait sans les consignes du Directeur. C'est de cette façon que l'on a demandé à ce que cela fonctionne.

Concernant les signaleurs, je vais vous faire la même réponse que la dernière fois. Il est difficile de trouver des candidats à ce type d'emploi précaire. Je vous réitère la proposition : on maintient notre volonté d'accompagner des initiatives qui émaneraient d'associations de parents d'élèves, par exemple. Ce serait avec grand plaisir.

**Eric VENTRE** : Pour reprendre les paroles de M. FABRE, la sécurité des bus oui, le PSC1 est important, mais il y a le côté aussi incendie qui est à prendre en compte pour l'évacuation des bus. Vous n'en avez pas parlé. C'est important. J'ai côtoyé très longtemps le service d'incendie. J'ai été très formé sur la sécurité préventive et ça, je n'en démordrai pas et je trouve que là, vous ne nous apportez aucune information concrète, sachant que les enfants, à ma connaissance, ne font pas d'exercice d'évacuation bus avec les animateurs concernés.

Donc, ce serait quelque chose à prendre en considération pour faire une vraie mise en situation au cas où.

**Eric FABRE** : Je n'avais pas entendu la question comme étant la situation précise d'évacuation incendie dans les bus. Je vous ai déjà dit que je pouvais l'entendre. Je vous confirme que l'on n'en a pas encore fait cette année. On verra si on est en capacité de le faire, au moins une. On verra si on peut le faire sur l'ensemble des lignes.

Actuellement, aller en faire avec tous les travaux qu'il y a en ce moment, cela risque d'être un peu compliqué, très sincèrement. Je veux bien le faire sur l'avenue Pasteur, etc., mais cela risque d'être un peu compliqué. Si on fait une alerte et que cela bloque tout le monde derrière, je ne suis pas sûr que tout le monde soit satisfait.

Si le bus est en feu, il faudra bien l'évacuer, je suis d'accord avec vous. Il faut peut-être regarder à quel moment le faire, mais je suis entièrement d'accord avec vous, il faut le faire.

**Andrea KISS** : Très bien. On en a terminé avec la première question. On passe à la deuxième question qui nous a été posée par Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : Nous constatons à nouveau que l'opposition a sciemment été exclue des vœux aux corps constitués, tout comme lors de la signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Nous ne pouvons que déplorer ce manque d'ouverture et de transparence, contrairement à l'image affichée de votre campagne de communication sur la participation citoyenne.

D'autre part, la charte imposée aux associations oblige chaque entité à solliciter votre présence pour toute assemblée ou manifestation. La charte est un engagement moral entre les associations et la collectivité locale. La municipalité doit considérer chaque association signataire comme un partenaire, mais aussi comme une force de propositions, un des relais potentiels entre les habitants et leurs élus.

Lors de l'AG de l'ASH Vélo du 21 janvier, malgré une invitation expédiée par mail le 16 décembre, aucun membre de votre majorité n'était présent. A toutes fins utiles, nous rappelons qu'une charte engage tous les signataires. Encore une fois, ces faits démontrent une absence de considération de vos élus d'opposition, des acteurs de la vie associative et implicitement de vos concitoyens.

Quand allez-vous prendre en considération les acteurs de votre Commune ? Et je rajouterais, puisque personne n'en a parlé pour l'instant, que l'on aimerait bien être informé autrement que par la presse...

**Andrea KISS** : Ce n'était pas la question, Monsieur BOUCHET. Vous ne rajoutez pas d'éléments à la question. Vous vous cantonnez à la question que vous nous avez envoyée par mail. Vous vous arrêtez là et Monsieur FABRE va vous répondre. Il faudrait que vous raccrochiez.

**Eric FABRE** : Concernant la première partie, juste vous confirmer que l'opposition a bien été invitée aux vœux des corps constitués. Tous les élus ont été invités à faire face aux personnes présentes. Preuve en est la présence d'Erika VASQUEZ aux côtés des élus du groupe majoritaire. Éric VENTRE et Hervé BONNAUD étaient présents également.

Pour la CTG, les élus qui étaient présents n'étaient que les élus qui ont fait partie des groupes de travail. Les autres élus n'étaient pas invités.

Sur la deuxième partie, j'avoue que cela me touche beaucoup. Je prends cela presque comme une insulte personnelle. Je vous le dis tel que je le pense. La Ville est représentée quasiment à chaque Assemblée Générale. Il se trouve que pour celle-là, l'ASH Vélo, ce doit être l'âge qui vient chez moi, j'ai zappé un mail le 16 décembre. Vous l'avez rappelé. Je l'ai retrouvé. J'ai oublié de le marquer quelque part. En plus, j'étais chez moi, j'étais tranquille et j'aurais pu venir. Monsieur VENTRE est présent dans l'association. J'en dirai un mot tout à l'heure. Un petit coup de téléphone : « Éric, tu viens, tu ne viens pas ? » Il y en a d'autres qui m'ont prévenu de cette façon parce que j'avais zappé.

Quand on veut faire venir un élu, il est facile de le faire venir. Il est facile de m'attraper là, maintenant, parce que j'étais absent. Je peux vous dire que je mets un honneur à ne pas être absent sur les Assemblées Générales. Monsieur BONNAUD qui est là pourrait le confirmer, je suis présent quasiment partout et venir me chercher sur une absence sur une Assemblée Générale de vélo, vous tâcherez, Monsieur VENTRE, de ne pas mélanger les casquettes. Je vous le dis. Ai-je été absent sur d'autres Assemblées Générales ?

**Andrea KISS** : Vous n'avez pas la parole, Monsieur VENTRE ! Vous n'avez pas la parole ! Vous laissez Monsieur FABRE répondre ! Vous laissez Monsieur FABRE terminer ! Vous laissez Monsieur FABRE terminer !

**Eric FABRE** : Vous êtes au courant sur l'ASH Vélo. Je vous signale que j'ai été absent sur une autre. Vous auriez pu le mentionner, mais vous ne l'avez pas mentionné. Je fais la remarque comme quoi c'est sur cette Assemblée Générale que vous venez m'attraper. Il n'y a pas que moi qui vais sur les Assemblées Générales. Cathy MOREL y va. Stéphane BOUCHER y va. Martine GALES y va. On se fait un point d'honneur à être présents à toutes les Assemblées Générales.

Alors, venir nous dire que l'on est méprisants, que l'on ne prend pas en considération les associations, je le prends comme un terme insultant, je vous le dis

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET

**Bruno BOUCHET** : D'abord, Monsieur FABRE, quand vous attaquez Monsieur VENTRE qui n'est pas en capacité de vous répondre, puisque c'est obligatoirement entre vous et moi, c'est un peu facile. Si vous voulez dire quelque chose à Monsieur VENTRE, vous n'avez pas à le citer là maintenant puisque, je le répète, il ne peut pas vous répondre.

Ensuite, vous parlez de l'attitude exemplaire de la mairie. Je me rappelle, il n'y a pas si longtemps que cela, avoir été personnellement attaqué à travers une association qui, soi-disant, avait oublié de convier des élus. Vous voyez ce que je veux dire peut-être ? Vous savez, il y a peu de différence entre abject et inepte. Là, on m'avait reproché que cette association n'avait pas convié les élus. Donc, quand on reproche aux autres certaines choses, il faut être à même de savoir que l'on peut avoir des reproches aussi. Je ne vois pas où est le problème, Monsieur FABRE.

**Eric FABRE** : Mea culpa, j'aurais dû noter le truc. Je dis juste qu'il y a des droits et des devoirs de tout le monde. On a le devoir de venir aux Assemblées Générales et les associations ont le devoir de nous y inviter.

**Andrea KISS** : C'est terminé, Monsieur BOUCHET. Monsieur Eric VENTRE a répondu. Donc c'est terminé maintenant. Je vous ai dit qu'il y avait un aller-retour, c'est tout. On passe à la question suivante qui est la question n° 3 que vous avez posée à nouveau. Allez-y. C'est Madame DARDAUD qui répondra.

**Bruno BOUCHET** : Les Haillanais subissent de plein fouet les différents travaux sur la Commune impactant leur mobilité et accroissant les nuisances. Nous déplorons la fermeture et la mise en péril de plusieurs commerces sur la Commune liées au manque d'accessibilité et de stationnements induits par les travaux du BHNS.

Envisagez-vous des mesures d'aide logistique communales pour les commerçants en danger ou un accompagnement quelque part ?

**Andrea KISS** : Je donne la parole à Madame DARDAUD.

**Monique DARDAUD** : Bonsoir à tous. Chaque fois qu'il y a des travaux sur la Commune concernant le Bus Express, qu'il s'agisse de ma collègue Madame SAFAK, qu'il s'agisse de moi-même, qu'il s'agisse de nombre d'élus qui nous ont relayées, qu'il s'agisse du médiateur mis en place par Bordeaux Métropole qui travaille en direct avec les commerçants, il est

rappelé à tous les commerçants que nous rencontrons, que le médiateur rencontre, qu'il existe une commission d'indemnisation à l'amiable à Bordeaux Métropole qui a la charge de prendre en compte les préjudices économiques et de proposer des indemnisations.

Que fait-on dans cette commission ? Qu'est-ce que cette commission ? C'est une commission qui a été mise en place par Bordeaux Métropole, qui s'appuie sur un règlement précis et qui est constituée d'un ensemble de personnes. Nous sommes 11. Je ne vous les citerai pas toutes. Il y a le Président qui est un magistrat de l'ordre administratif, des élus vice-présidents de Bordeaux Métropole, des représentants des différentes chambres de la Métropole, un représentant de l'ordre des experts-comptables, etc.

**Andrea KISS** : Je vous demande de ne pas intervenir Madame VASQUEZ. C'est Madame DARDAUD qui a la parole.

**Monique DARDAUD** : Nous sommes 11 membres. J'en ai cité 3 ou 4 et je vous citerai les deux derniers, ceux qui vous intéressent particulièrement. Il s'agit du chef de projet du chantier concerné par le dossier et d'un représentant de la Commune. Il s'agit de moi-même. Je vais à toutes ces commissions.

Qu'est-ce qu'il se passe à travers ces commissions ? Il est demandé aux commerçants de remplir un dossier auprès de cette commission qui sera donc examiné et pendant cet examen, on vérifie la recevabilité de ce dossier. Pour être recevable, ce dossier doit concerner un commerçant directement impacté par des travaux devant chez lui. Deuxième condition, un chiffre d'affaires global qui a diminué par rapport aux années précédentes.

Une fois que l'on a vérifié l'éligibilité des commerçants, on regarde exactement tous les chiffres présentés par ces commerçants qui sont des extraits comptables qui ont été faits avec leur comptable puisqu'il nous faut des documents officiels et on vérifie la période sur laquelle la demande d'indemnité est présentée, d'où la présence du chef de chantier et ma présence, avec des confirmations sur quelle période, dans quel sens on pouvait passer, ne pas passer, dans quel sens il n'y avait plus de stationnement, etc. Tout cela est regardé pour chaque commerçant.

Ce que je peux vous dire, c'est que pour l'année précédente et le mois de janvier, il y a eu 9 commissions auxquelles j'ai assisté. Dans ces commissions, il y a eu 9 dossiers présentés par les commerçants de la Ville du Haillan, dont 2 ont été non recevables : 1 qui n'était pas directement sur le trajet des travaux, un autre parce que le chiffre d'affaires global du commerce n'avait pas baissé par rapport aux années précédentes. 1 autre dossier est encore en étude plus approfondie sur le côté comptabilité qui a été fournie, et sur les 6 dossiers restants, ont été versés 64 239.00 € qui vont de 735.00 € à 29 000.00 € selon les commerçants, leur activité et le degré d'indemnité auquel ils avaient droit.

Voilà exactement ce qui se passe et quelle est notre action sur la Commune puisque ce n'est pas à nous d'indemniser les commerçants. C'est à nous de participer et d'aller défendre nos commerçants auprès de Bordeaux Métropole qui a la prérogative de s'occuper de ces indemnités.

**Andrea KISS** : Monsieur BOUCHET.

**Bruno BOUCHET** : J'ai une question qui est toute simple. Est-ce que vous allez aider les commerçants ? En l'occurrence, j'ai un problème précis concernant le bureau de tabac du

Haillan - il n'y en a qu'un seul - qui avait, avant le BHNS, la possibilité, quand on venait depuis Bordeaux, de tourner à gauche avec des pointillés qui permettaient ce passage.

Maintenant, malheureusement, il y a les deux lignes blanches du BHNS puisque c'est son couloir, auquel cas on ne peut plus traverser, sinon c'est 135.00 € et 4 points. Certes, les clients peuvent aller au rond-point suivant pour faire demi-tour et ensuite, ressortant du bureau de tabac, redescendre à droite pour aller au rond-point suivant pour remonter après à gauche.

Il s'avère que je l'ai rencontré il y a trois jours en arrière et qu'il envisage tout simplement de licencier un employé parce que sa perte de chiffre d'affaires est conséquente. Le problème est qu'il a une antériorité très courte et quand il a racheté, il n'était pas prévu la suppression de ces pointillés pour faire le couloir. Dans quel cas ce dossier va-t-il être examiné ? Voilà la question.

**Andrea KISS** : Je laisse Madame DARDAUD vous répondre et ensuite, ce sera terminé.

**Monique DARDAUD** : Il faut se remettre dans le contexte. Ce monsieur est arrivé en juillet 2022. Il a remplacé un autre propriétaire qui lui-même a reçu une indemnité, qui était chargé de prévenir celui qui allait s'installer par la suite qu'il aurait du mal, ou qu'il n'aurait pas d'indemnité parce qu'il y a une comparaison du chiffre d'affaires - je vous parle du règlement que j'ai sous les yeux - que l'on doit comparer par rapport aux périodes précédentes.

Il y avait eu le cas pour un autre commerce dans le cadre d'autres travaux où j'ai bataillé et où je n'avais pas eu gain de cause. Là, on va essayer encore de regarder ce dossier. C'est vrai qu'a été signalé dans une des commissions, et pas forcément pour ce monsieur parce qu'il n'a pas encore déposé de dossier, le fait qu'il y avait souvent des lignes jaunes sur la voie et pour d'autres commerces, il a été noté qu'il était dommage que ce soient des lignes jaunes en continu et qu'il serait bien de mettre des pointillés de façon à ce que les voitures puissent tourner, ne se sentent pas empêchées de tourner.

Le chef de chantier a dit qu'il remontait le problème. Visiblement, cela n'a pas été fait. Le nouveau bureau de tabac a fait un courrier. On va voir si on peut remonter le sujet. On va le faire, mais il va aussi falloir que ce monsieur dépose un dossier.

Quand je vous dis qu'il y a 9 dossiers qui ont été constitués sur l'ensemble des commerçants, à qui nous répétons régulièrement qu'il faut présenter un dossier, qu'ils ont des chances d'avoir quelque chose. Cela ne couvre jamais complètement la perte des commerçants, il faut être honnête, mais dans 90% des cas, les gens obtiennent quelque chose. Il va falloir qu'il présente quelque chose. Cela passera en commission et je le défendrai comme je défends tout le monde.

Aujourd'hui, je pense qu'il a déjà téléphoné et je ne suis pas sûre qu'on lui ait dit que l'on regarderait son dossier. Il a écrit à Madame La Maire. On va traiter le problème au plus près.

**Andrea KISS** : Merci. On passe à la question n°4. Monsieur VENTRE.

**Eric VENTRE** : Pouvez-vous nous indiquer où en est la procédure judiciaire du Parc du Ruisseau ? Sous quel délai le parc sera-t-il réouvert au public ?

**Andrea KISS** : Au niveau de la procédure, ça va être très court. Nous n'avons rien de plus à vous dire, si ce n'est que nous avons transmis un certain nombre d'éléments qui nous ont été

demandés par l'expert et nous attendons toujours que l'expert vienne réaliser les derniers échantillons dont il aurait besoin. Le temps judiciaire est long.

Je ne peux pas vous en dire plus aujourd'hui. Je vous ai dit à un Conseil précédent que vous seriez bien évidemment informé le jour où nous allons réouvrir le parc. Je ne peux pas vous donner de date aujourd'hui.

**Andrea KISS** : Monsieur VENTRE. Allez-y.

**Eric VENTRE** : Pour compléter ma question, pouvez-vous l'indiquer sur le site de la Mairie ? Il y a beaucoup de Haillanais qui s'interrogent, qui sont soucieux de ce parc et qui aimeraient qu'il réouvre rapidement.

**Andrea KISS** : J'ai peur que cela ne change pas grand-chose. Je veux bien l'écrire, mais fondamentalement, cela ne fera pas avancer la procédure plus vite. Il a été mentionné sur les panneaux qu'il était fermé jusqu'à nouvel ordre. Cela veut bien dire ce que cela veut dire, c'est-à-dire quand on pourra le réouvrir. Question n° 5. Madame VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Allons vite ! La Ville du Haillan a recruté un Agent de Surveillance de la Voie Publique que l'on appelle un ASVP, un agent municipal qui est habilité à constater et à verbaliser les infractions de stationnement. Ces ASVP doivent obligatoirement être à la demande du Maire agréés par le Procureur de la République et assermentés par le Juge d'instance. Pouvez-vous nous dire si cela a bien été réalisé et à quelle date l'agent a prêté serment ?

**Andrea KISS** : Je vais laisser la parole à Monsieur DUPUY BARTHERE vous répondre et il faudrait que vous raccrochiez Madame VASQUEZ pour que je puisse lui donner la parole.

**Laurent DUPUY BARTHERE** : Bonsoir. Je vous remercie de l'intérêt particulier que vous portez aux agents de la Police Municipale. Il a donc été agréé par le Procureur de la République le 28 juillet 2022 et il a prêté serment le 16 novembre 2022. Il travaille donc en parfaite autonomie depuis cette date.

**Andrea KISS** : Est-ce que cela répond à votre question, Madame VASQUEZ. C'est bon ? Très bien. Du coup, on passe à la question n°6 que vous aviez posée vous aussi.

**Erika VASQUEZ** : Vous n'avez pas donné cette année de subvention à l'association de pétanque en argumentant que la Ville se chargeait des travaux de couverture ainsi que de l'auvent. Les travaux de l'auvent ont donné entière satisfaction aux pétanqueurs et pétanqueuses.

Nous souhaiterions connaître, d'abord le montant de ces travaux et si, dans les 50 000.00 € prévus pour l'aménagement du stade Abel LAPORTE, les études préalables, la couverture du terrain de pétanque, est-elle incluse...

**Andrea KISS** : Non. Non. Ce n'est pas la question que vous nous avez envoyée. Donc, on ne répondra pas à la deuxième partie.

**Erika VASQUEZ** : Je la reposerai la prochaine fois. Je l'avais mise en complément. Elle concerne quand même l'association de pétanque, mais ce n'est pas grave.

**Andrea KISS** : Ce n'est pas comme cela que vous avez formulé la question. Je vais laisser répondre Monsieur VENTRE, non pardon, Eric FABRE. Madame VASQUEZ, il faudrait que vous raccrochiez. Eric FABRE donc.

**Eric FABRE** : Je vais faire court. 9 322,56 €. Je suis ravi que vous ayez précisé que les pétanqueurs étaient contents des travaux. Merci.

**Andrea KISS** : Très bien. Est-ce que la réponse vous convient ? Très bien. On passe à la question n° 7 toujours posée par Mme VASQUEZ.

**Erika VASQUEZ** : Il nous a été signalé de nombreux problèmes de chauffage dans les écoles, notamment l'école élémentaire du Centre, l'école élémentaire des Tauzins et la crèche La Ribambelle. Les parents d'élèves vous ont écrit à ce sujet, mais à ce jour, pas de réponse de la municipalité, tout au moins jusqu'au moment où je vous ai envoyé la question. Qu'en est-il ? Avez-vous l'intention de leur répondre et quand ?

**Andrea KISS** : Je passe la parole à Monsieur FABRE.

**Eric FABRE** : Cela va être un peu plus long. Effectivement, nous avons été interpellés plusieurs fois par les parents d'élèves concernant ces problèmes de chauffage. Les mails ne m'ont pas toujours été adressés, mais ont été envoyés parfois aux services. Il y a eu des mails qui ont été envoyés au service Vie scolaire, qui ont été transmis aux services techniques. On a deux courriers, effectivement, où il n'y a pas eu de réponse. Ce n'est pas une excuse. Ce qui nous importe, c'est de faire en sorte que les travaux et que les réparations soient faites et que les réponses soient apportées sur le terrain, même si on conçoit qu'il faut répondre à toutes les lettres et on tâchera de le faire.

A titre d'information, j'ai été interpellé personnellement sur les mails et je tâche d'y répondre le jour même. J'ai répondu aux parents indépendants, j'ai répondu à la FCPE dès que j'avais les éléments. Il est parfois compliqué de donner les éléments parce qu'on ne les a pas toujours.

A titre d'information, le problème au niveau des chauffages n'est pas qu'au niveau des écoles. On en a eu un peu partout. Quand je dis que l'on en a eu, beaucoup de collectivités en ont eu. J'ai assisté au CA du collège l'autre jour : il faisait 14° dans la salle. Je suis allé dans une réunion sur une collectivité un peu plus loin, un peu plus grande et il faisait froid aussi dans les bureaux. C'est un peu général. Ce n'est pas une excuse, mais c'est un peu général.

Au niveau des écoles, école élémentaire. Réseau vétuste. Une fuite réparée sur le bâtiment de la Direction. Une nouvelle fuite sur le bâtiment Météore la semaine dernière. C'est en cours d'investigation, soit de réparation de la fuite sous la dalle, soit de la pose de nouveau réseau. En attendant, des radiateurs électriques ont été déployés.

Maternelle du Centre. C'est une chaudière vétuste. Ce sont de vieux radiateurs. Ils ont été purgés et c'est un vieux réseau qui est tout emboué. Devis en cours pour le remplacer avant l'arrivée du réseau de chaleur. A ce jour, le chauffage fonctionne. Pas d'investissement sur le réseau, vous le comprendrez bien, vu que l'on va renouveler l'école entièrement. On ne va pas aller tout changer.

Maternelle élémentaire Luzerne. RAS. Quelques classes trop chaudes, mais pose de vannes thermostatiques pour réguler tout cela. Pas de retour des usagers. Donc, a priori, cela fonctionne, j'allais dire heureusement.

Maternelle Tazuzins. Chaufferie récente. Augmentation des plages horaires de chauffage. Une classe plus froide que les autres, une classe au fond, car l'enseignant laisse souvent ouvert et aère beaucoup, dixit la Directrice de l'école. La salle de motricité est à 18°. C'est la température qui est demandée. C'est une école peu isolée, ce qui entraîne de la lenteur dans la mise en chauffe. Nous prévoyons de reprendre toute la toiture cet été avec une meilleure isolation. C'est ce que l'on expliquait tout au long des investissements qui vont être faits. Cela devrait améliorer le confort thermique des usagers, du moins on l'espère.

**Andrea KISS** : Madame VASQUEZ. Je vous redonne la parole.

**Erika VASQUEZ** : Juste une question concernant la réfection de la toiture. Est-ce que vous envisagez de mettre des panneaux photovoltaïques ? Il y a énormément de Communes qui deviennent autonomes par rapport à ces installations.

**Andrea KISS** : Cela dépend de la structure.

**Eric FABRE** : Je sais que cela a été évoqué dans pas mal de réunions. Il y a quelques années, on l'avait imaginé et puis, il s'est avéré que ce n'était plus du tout rentable et beaucoup de collectivités l'ont abandonné. Maintenant, tout le monde s'y remet, mais il fut une époque où ce n'était plus du tout rentable vu le prix d'investissement. Maintenant, effectivement, cela risque d'être une piste qui va être suivie.

**Andrea KISS** : C'est terminé, Madame VASQUEZ. Nous passons à la question 8. C'est toujours pour vous.

**Erika VASQUEZ** : Je pense que tout le monde a faim. Ça doit être ça. Nous avons une nouvelle fois appris par voie de presse que la 11<sup>ème</sup> édition d'Animasia au Haillan, une déclinaison sur une journée du festival bordelais des cultures asiatiques prévue pour le 22 avril, n'aura pas lieu.

Cette décision, mentionnent les organisateurs dans cet article, a été entérinée en Conseil Municipal compte tenu des tensions budgétaires liées à la crise énergétique. C'était paru dans l'article de Sud-Ouest, il y a 3 ou 4 jours, un peu plus peut-être. Pouvez-vous nous donner les raisons qui ont motivé en particulier ce choix et surtout, à quelle date ce Conseil Municipal a entériné cette décision ?

**Andrea KISS** : La réponse va être très claire. Ce n'est bien évidemment pas le Conseil Municipal qui l'a entérinée. Je pense que c'est un abus de langage de l'organisateur dans son communiqué de presse et peut-être une erreur au niveau des journalistes. Je ne sais pas d'où vient l'erreur, mais on avait bien fait état que c'étaient les élus qui avaient choisi et non le Conseil Municipal.

Pourquoi est-ce qu'on a « sacrifié » Animasia ? D'abord, nous ne l'avons pas fait de gaité de cœur, mais parce que, vous l'avez bien vu dans notre débat d'orientations budgétaires, nous avons demandé à l'ensemble des services de faire des efforts conséquents et la culture n'a pas été épargnée. Je ne sais pas comment cela aurait été perçu si on avait demandé de faire des efforts partout sauf à la culture et il nous a semblé qu'Animasia, malgré toute la qualité de

cette manifestation et tout l'engouement que cela pouvait susciter, était sans doute la manifestation la moins « pénalisante » pour les Haillanais.

Je ne vous le cache pas, nous avons même envisagé à une époque de reprendre cette manifestation payante. Le problème, c'est que la rendre payante nécessitait des investissements très importants en matière de contrôle, de billetterie, etc., et finalement, le résultat n'aurait pas été bon.

Donc, malheureusement, nous avons été obligés de faire ce choix. Je vous le dis, nous le regrettons beaucoup parce que nous avons toujours eu d'excellentes relations avec Lenno et avec l'association Mandora qui étaient les organisateurs. Nous avons travaillé vraiment pendant 10 ans en bonne intelligence et j'espère sincèrement qu'ils trouveront un point de chute dans une autre Commune qui aura peut-être les reins un petit peu plus solides que nous.

Nous ne l'avons pas fait de gaité de cœur, mais pour autant il fallait que tout le monde fasse des économies et Animasia, entre la prestation payée à Lenno, plus les temps agents, représentait quand même un budget annuel aux alentours de 40 000.00 €. Madame VASQUEZ, allez-y.

**Erika VASQUEZ** : Vous dites 40 000.00 €. En fait, la précédente délibération de 2022 portait sur 27 000.00 €.

**Andréa KISS** : Absolument, mais c'est tout simplement lié au fait que 27 000, c'est simplement ce que l'on payait à Lenno qui prenait en charge l'organisation et la communication et en fait, nous avons valorisé le coût global, c'est-à-dire ce que cela représentait en heures de travail pour nos agents, notamment en heures supplémentaires puisqu'on mobilisait énormément nos services techniques, mais également le service culture, la bibliothèque, la police municipale et donc, nous avons tout comptabilisé. Quand on calcule le coût de quelque chose, c'est vraiment le coût global que l'on compte et pas uniquement le coût de la prestation. Donc, c'était au-dessus de ces 27 000.00 €. Nous passons à la question n° 9. Eh bien non, ça y est. Non, je suis désolée. Si vous voulez, vous la reposerez en avril. On passe à la question n° 9.

**Erika VASQUEZ** : Quelle démocratie ! C'est affligeant.

**Andrea KISS** : C'est le règlement intérieur.

**Erika VASQUEZ** : Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.

Question n° 9 de Mme VASQUEZ

**Erika VASQUEZ** : Avez-vous l'intention de vendre Forum ?

**Andrea KISS** : Clairement, pour l'instant non. On sait qu'aujourd'hui la salle du Forum nous pose quelques problèmes. C'est une salle qui est très grande. Dans le genre « passoire énergétique », je crois que nous sommes dans les sommets. Je pense que c'est notre top 3 des passoires énergétiques au niveau de nos bâtiments. DOMOFRANCE nous a fait des propositions, déjà sur le mandat précédent, pour nous racheter cette salle.

Pour l'instant ces propositions ne sont pas satisfaisantes pour la Ville. Elles sont très en dessous de ce que nous coûterait la reconstruction d'une salle équivalente. Donc, tant que

nous n'aurons pas trouvé une solution qui nous permette de remplacer à l'équivalent cette salle du Forum, nous ne vendrons pas Forum.

A cela, il faut ajouter qu'il y a une copropriété un peu complexe dans cette résidence entre la partie publique, la partie DOMOFRANCE. En plus, une partie est encore en social, une autre partie a commencé à être vendue aux locataires. On a une espèce de petit imbroglio juridique qu'il faut que l'on arrive à clarifier. C'est le préalable indispensable à faire quoi que ce soit d'autre. Pour l'instant, cela n'avance vraiment pas vite.

Donc en l'état, Forum reste bien dans le patrimoine communal et on verra si DOMOFRANCE a la capacité de nous proposer une alternative qui soit équivalente en termes de fonctionnalité et en termes de taille, mais qui surtout soit beaucoup moins énergivore. Le moment venu, on vous en parlera. Madame VASQUEZ, allez-y.

**Erika VASQUEZ** : C'est une satisfaction parce que de nombreuses associations et des personnes qui peuvent utiliser cette salle avaient énormément d'inquiétudes. Elle représente un beau potentiel en plein centre-ville. Ce serait, à mon avis, une erreur fondamentale de vendre ce lieu. Le retrouver nécessiterait, je pense, du foncier conséquent que nous n'avons pas sur la ville du Haillan, bien évidemment.

Concernant la passoire énergétique, je me souviens dans une précédente mandature qu'il y avait déjà une estimation qui avait été faite qui était à hauteur de 400 000.00 €. C'est vrai qu'avec l'inflation, cela doit être autour de 1 M€. Mais c'est une satisfaction de savoir qu'il faut garder Forum au sein de la municipalité et non pas le vendre à DOMOFRANCE ou à quelqu'un d'autre.

Une question avec humour, si vous l'acceptez...

**Andrea KISS** : Non, pas de question. Je vous rappelle que vous avez une 10<sup>ème</sup> question.

**Erika VASQUEZ** : Je voulais savoir si vous aviez fait faire une estimation par les Domaines.

**Andrea KISS** : Non, on n'a pas fait d'estimation aujourd'hui. Nous avons été destinataires d'une question concernant Ford.

**Erika VASQUEZ** : Effectivement, dans la paperasserie que j'ai...

**Andrea KISS** : Est-ce que vous souhaitez la poser ce soir, ou est-ce que vous préférez la reporter à la prochaine fois ?

**Erika VASQUEZ** : Cela m'ennuie. Est-ce que vous ne pouvez pas la lire puisque vous l'avez reçue ?

**Andrea KISS** : C'est quand même un peu le monde à l'envers, non ?

**Erika VASQUEZ** : Vous avez le document. Je vous l'ai demandé gentiment. Ce n'est pas bien grave. Je suis comme Monsieur FABRE, chacun peut commettre des erreurs ou des omissions. Rien ne m'est pardonné dans cette municipalité.

**Andrea KISS** : Je vais vous la lire.

**Erika VASQUEZ** : Je l'ai. Au printemps 2022, Ford a décidé de mettre en vente les 50 hectares de terrain en sa possession après la destruction de l'usine FAI qui employait jusqu'à 3000 salariés. Il faut rappeler que ces terrains, avant qu'ils soient offerts pour le franc

symbolique à Ford, ont fait l'objet d'une viabilisation coûteuse pour les contribuables girondins. Les investissements de Ford ont été largement subventionnés par l'Etat et les collectivités locales.

Nous apprenons le 26 janvier 2023 par le journal économique qu'un jury composé de représentants de Ford de la Région, de la Métropole, de Blanquefort avait choisi ensemble l'aménageur parisien AXTOM.

Pour celles et ceux qui sont attachés à la réindustrialisation du pays et à la création d'emplois, il est normal que nous demandions aux élus des collectivités les éléments sur leur choix, le groupe AXTOM n'ayant pas à ce jour dévoilé publiquement l'objet de cet achat ni son montant. Ces terrains devaient être destinés à de l'implantation industrielle créatrice d'emplois. Madame La Maire et Vice-Présidente de Bordeaux Métropole, pourriez-vous nous informer sur ce point ? Je vous remercie.

**Andrea KISS** : D'abord, je me permets de vous rappeler gentiment que l'on est quand même loin des affaires de la Commune à proprement parler. Ford n'est pas sur le territoire du Haillan, mais sur le territoire d'une de nos villes voisines qui est Blanquefort.

Néanmoins, dans la mesure où cela concerne le contexte économique métropolitain, je vais y répondre. Première chose, il n'y a pas eu de jury. Seul Ford est décisionnaire. C'est Ford qui est propriétaire de ce terrain et c'est bien Ford qui a décidé de vendre ce terrain. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que, en tant que collectivité, nous avons donné les orientations et notamment, comme vous l'avez rappelé, le souhait du maintien d'une fonction industrielle de ce très grand site. Il faut savoir que c'est un beau potentiel foncier pour de l'industrialisation. Ford a simplement prévenu Bordeaux Métropole, la Région et la Ville de Blanquefort de son choix et il y avait eu un engagement de ne pas communiquer dans la mesure où la cession n'était pas finalisée, mais comme les journalistes sont curieux, ils ont dû trouver l'information.

Clairement, nous l'avons rappelé en Conseil de Métropole, nous serons tous très vigilants sur la réindustrialisation du site. A priori, il y a une première pierre qui devrait être posée par Hydrogène de France sur le site des circuits et nous sommes bien dans l'hypothèse de repartir sur de la réindustrialisation.

Je vous invite aussi à vous adresser aux élus communistes de la Métropole qui pourront aussi vous donner au fil de l'eau les informations, mais voilà ce que l'on en sait. Clairement, on n'avait pas la main, même si on pouvait donner des orientations.

Voilà ce que je peux vous répondre. Est-ce que cela vous convient ? Parfait.

Avant de partir, vous n'oubliez pas de signer le PV de clôture, en particulier ceux qui avaient un pouvoir. Vous pensez à signer pour vous-même et pour la personne qui vous avait donné la procuration et on se donne rendez-vous au prochain Conseil Municipal pour le vote du budget le 5 avril prochain. Bonne soirée. *La séance est levée à 21h45.*

La Maire,

Le Secrétaire de séance,

Andrea KISS.

Philippe ROUZE.